

La revue catholique des idées et des faits

Enseignement secondaire et formation intellectuelle
 « Gott in Frankreich »
 La conspiration des paniers percés et les puissances européennes
 Les habitations à bon marché
 La conversion d'Adolphe Retté
 L'adoration des trois Rois
 La constitution organique de la nation à propos d'un livre récent

J.-P.-Chr. de Boer
 Henri Massis
 A. De Ridder
 Marcel Schmitz
 Paul Halflants
 Félix Timmermans
 Henri Brochet
 Georges Legrand

Les idées et les faits : Chronique des idées : « Apologie... à ceux qui croient. », Mgr J. Schyrgens. — France.

La Semaine

Que l'on veuille bien nous permettre de rapporter ici l'essentiel d'une conversation avec un père de famille, esprit très ouvert et fort averti, intellectuel et fin lettré, excellent patriote, bon Wallon et chrétien exemplaire.

— Sans doute aurez-vous lu — c'est notre interlocuteur qui parle — les deux importants articles publiés ces jours-ci par M. Edg. Janssens, professeur de philosophie à l'Université de Liège, dans la *Libre Belgique*, sur « Les droits du père de famille en matière religieuse et en matière linguistique » ?

— Oui, comme j'avais lu précédemment, en mars dernier, je crois, l'intéressante brochure que ce distingué professeur a écrite sous le même titre.

— Ces articles m'ont impressionné. Je crois que la Belgique officielle, comme vous dites, s'est lourdement trompée sur l'importance du mouvement flamand. Je veux même admettre que l'on continue d'en méconnaître le sens profond et que l'on néglige les occasions les plus favorables de faire œuvre de pacification et de concorde nationale, mais j'ai peur que le radicalisme flamand ne finisse par compromettre gravement une liberté essentielle de notre vie publique belge, la liberté d'enseignement basée sur la liberté du père de famille.

Quel danger de voir des catholiques en arriver à ne plus « défendre le droit naturel que possède le père de choisir librement la langue véhiculaire de l'enseignement » et ainsi, « du coup, faire logiquement l'abandon de ses droits naturels sur la formation religieuse et morale de ses enfants ».

M. Janssens, que je viens de citer, concluait par ces mots : « La liberté d'enseignement est un *bloc*. Qu'on craigne de le laisser entamer, d'y permettre même une fissure. Avec cette logique interne qui, malgré nous et malgré même nos intentions, tire les conséquences naturelles de nos actes, nous l'aurions voué, nous-mêmes, à l'entière destruction ».

Vous faites le plus louable effort pour clarifier et assainir l'atmosphère opaque et morbide où baignent nos lamentables querelles intestines. Vous avez fait tomber, chez vos lecteurs, bien des préjugés et dissipé de nombreux malentendus. Je vous dois même un hommage particulier, c'est qu'à ma connaissance il n'y a que votre organe à oser mener une campagne qui ne craint pas de heurter de front la grande majorité de ceux qui vous lisent.

Comme M. Jaspars le dit de lui-même, je puis dire, moi aussi que je viens de très loin ! J'ai longtemps cru que le mouvement flamand n'était que l'agitation superficielle de quelques exaltés. Pendant de trop longues années, j'ai pensé que tout progrès du flamand en Belgique était une sorte de régression, de diminution nationale. Je suis tombé dans l'erreur qui consiste à comparer des cultures et des civilisations et à croire que l'on peut, et que l'on doit, dans certaines circonstances, promouvoir, sinon imposer, la culture supérieure. Il me semblait que l'extension de la culture française en Flandre — estimée par moi supérieure à la culture flamande — était un immense bienfait pour les Flamands. Ne fréquentant, en pays flamand, que les milieux francisés, j'avais l'impression que

l'idéal pour la Flandre, comme pour la Belgique, était que cette francisation s'étendit toujours davantage. Beaucoup de bons Belges partageaient, et partagent sans doute encore, mes illusions et mes erreurs. Je reconnais et je confesse les unes et les autres. Les Flamands veulent être eux-mêmes. Ils ont raison, car ils ne donneront à la Patrie tout ce qu'ils sont à même de lui donner qu'en se développant dans la ligne de leur nature propre. On n'impose pas à une race et à un peuple, surtout dans le siècle des nationalités et des nationalismes, une culture et une civilisation étrangères. Rien de plus factice d'ailleurs et de plus vain que de comparer langues et cultures, surtout avec une préoccupation de « choix ». On ne choisit pas sa nature et sa race, pas plus qu'on ne choisit son temps ni ses propres prédispositions naturelles. Nous voilà certainement d'accord sur bien des points et je m'imagine que de nombreux Wallons en sont arrivés à mon état d'esprit. Les lettres remarquables d'Élie Baussart, que vous avez d'ailleurs reproduites, prouvent que vos idées, qui ont commencé par irriter presque tous ceux qui les rencontraient, ont fait pas mal de chemin. Je suis plus optimiste, du moins pour la Wallonie, que je ne l'étais il y a un an. Je crois que l'on finira par se comprendre... pardessus Bruxelles, au besoin. Mais je vous avoue mon inquiétude quant à la contrainte, à l'extension de cet étatisme qui ronge l'Europe comme un chancre, à la légèreté avec laquelle on ne craint pas de compromettre la liberté d'enseignement, sauvegarde de nos intérêts essentiels, à nous catholiques... Mais je m'arrête. Vous souriez... Pourquoi ?

— De plaisir, croyez-le bien. Pensez si je vous écoute avec joie ! Je souris au souvenir de votre opposition, en 1922, lors de la première bagarre à propos de Gand-flamand ! Je vous vois encore défilant sous mes fenêtres dans l'imposant cortège de ceux qui croyaient faire œuvre patriotique en manifestant contre la flamandisation de Gand derrière d'innombrables drapeaux belges et en chantant la *Brabançonne* !

— Ne m'accablez pas ! Nous nous sommes trompés. Je vous avouerai même que je m'explique, sans les excuser d'ailleurs, les sentiments hostiles de certains Flamands à l'endroit du drapeau tricolore et du chant national. Nous avons eu, évidemment, le très grand tort de les *opposer* à des revendications flamandes légitimes qui ne les compromettaient en rien...

— A propos des articles de M. Janssens, je voudrais tout d'abord vous faire une remarque que j'estime capitale parce qu'elle crée le *climat* indispensable à tout échange de vues utile, l'*éclairage* sans lequel il n'est pas possible d'envisager les choses de la même manière. Vous m'avez d'ailleurs facilité la tâche en évitant le travers dans lequel tombe, moins M. Janssens, que le journal qui a publié ses articles.

— En me parlant de la liberté du père de famille, vous n'avez pas manqué, même dans cette conversation familière et cordiale qui est la nôtre, de placer ce point précis de la querelle linguistique dans un ensemble qui le commande. Le grand tort du journal catholique le plus répandu de Belgique est de n'avoir jamais montré

le mouvement flamand que sous un jour défavorable. Depuis des années, la bataille linguistique fait rage. Les deux longs articles de M. Janssens sont encore venus grossir le nombre de colonnes consacrées par la *Libre Belgique* à combattre les « exagérations » flamingantes. Ces derniers temps surtout, coup sur coup, ont paru en première page, des éditoriaux « antiflamands ». Un lecteur qui ne connaîtrait de la question flamande que ce que lui en aurait appris sa *Libre*, devrait logiquement conclure que tout, dans le mouvement flamand, est dangereux, nocif et condamnable. Or, oui ou non, l'ensemble du renouveau flamand est-il légitime et salutaire? Si oui, les exagérations flamingantes, que je n'ai, pour ma part, jamais niées, ne devraient être dénoncées et combattues qu'après que l'on eût loyalement reconnu que ces outrances ne sont que secondaires à côté des revendications essentielles.

Quand la *Libre Belgique* défend, par la plume de M. Janssens, les droits du père de famille jugés menacés, elle a le très grand tort de ne le faire que comme un point particulier dans une campagne d'ensemble qui donna l'impression d'être opposée à toute revendication flamande et à tout progrès du flamand en Belgique. Le journal catholique a fait par là — sans doute avec les meilleures intentions du monde — un mal incalculable à la cause de l'Unité nationale. Et M. Janssens, qui avait l'occasion de situer son intervention, n'a parlé ni des droits si longtemps lésés, des pères de famille flamands, ni de ce qu'il y a d'inattaquable dans une réforme de l'enseignement en Flandre, réforme dont il ne signale qu'un côté abusif possible!

— Je vous concède tout cela pleinement. Dans mon milieu, nombre d'amis, lecteurs assidus de la *Libre Belgique*, restent convaincus que le mouvement flamand est antibelge... Vous avez raison. Les colonnes consacrées par M. Janssens à la liberté d'enseignement eussent dû venir après dix fois plus de colonnes traitant des droits des Flamands et des grandes promesses que la renouveau flamande apporte à la Belgique. Nous voilà bien d'accord. Mais venons-en au point précis de la liberté du père de famille.

— On m'a demandé de divers côtés déjà quelle formule la *Revue catholique* comptait prôner en matière d'enseignement moyen, car pour l'enseignement primaire, le problème est assez simple. J'ai répondu, jusqu'à présent, que la rédaction d'une formule n'était pas mon affaire, qu'évidemment cette formule devait sauvegarder nos libertés essentielles, mais que l'important n'était pas un texte législatif de plus, mais un esprit nouveau.

— Echappatoire, mon cher ami! Il faudra bien que vous en arriviez à approuver ou à rejeter une formule...

— ... proposée! Or, j'attends! Le projet déposé au Sénat sera certainement modifié et de façon profonde. On négocie. Pourquoi s'échauffer avant l'heure? Le parti catholique ne défendra certainement pas une formule précise sans s'être assuré que celle-ci n'apporte pas une limitation nouvelle à la liberté d'enseignement. De cette liberté-là, Nos Seigneurs les Evêques sont les gardiens vigilants, puisque l'enseignement libre catholique est notre citadelle religieuse.

— Tout cela est fort bien, mais avouez que le radicalisme flamingant se trompe.

— Je le reconnais, mais j'ajoute que la plupart de ses adversaires se trompent aussi! Certains flamingants ont tort d'admettre à la légère l'idée de contrainte. Ils ne réussiront d'ailleurs pas à l'imposer dans la mesure où elle deviendrait odieuse et injuste.

— Dans la mesure...! Nous y voilà... Question de mesure. Mais qui la définira, cette mesure?...

— Le Parlement, pour l'enseignement officiel; les chefs de l'enseignement libre, et en particulier les Evêques, pour l'enseignement catholique libre.

— Et quels sont vos pronostics?

— Avant de vous répondre, revenons-en aux articles de M. Janssens. Oserais-je dire que je les eus aimés plus précis et plus *ad rem*? Je veux bien concéder à leur savant auteur tout ce qu'il a écrit

quant aux principes. Formé aux mêmes disciplines que lui, j'accepte sa démonstration et j'en arrive directement aux applications. L'Etat moderne s'est fait maître d'école. Il est donc logique qu'il établisse programmes et règlements. En fait, depuis cent ans, la Belgique connaît un régime de liberté d'enseignement qui pourrait être meilleur, c'est entendu, mais qui, surtout, pourrait être bien pire, et qu'il n'y a qu'à prendre comme il est. Sous l'irrésistible poussée du mouvement flamand — légitime dans son ensemble et bon, et salutaire... Pourquoi M. Janssens ne le dit-il pas?...

— L'Etat se voit obligé de flamandiser d'une certaine manière son enseignement moyen en pays flamand. L'Etat ne peut atteindre l'enseignement libre, qu'indirectement par l'homologation des diplômes d'humanités. D'autre part, pour éviter de compromettre la liberté d'enseignement par une concurrence qui susciterait les oppositions les plus vives, il est souhaitable que l'enseignement libre consente librement, à introduire chez lui l'esprit linguistique nouveau qui va présider à la réforme de l'enseignement officiel. Ce n'est pas là une limitation nouvelle de la liberté d'enseignement mais plutôt une entente sur son application, un accord en vue de sa réalisation concrète dans la Belgique vivante d'aujourd'hui...

— Soit... Mais que diriez-vous si l'Etat flamandisait intégralement son enseignement moyen (avec classes de transmutation ou d'assimilation) et s'il n'homologait plus les certificats des écoles libres que si, elles aussi, consentent les mêmes réformes...

— Pas d'hypothèses fantaisistes et d'inutiles suppositions dans une atmosphère où une simple discussion académique prend tournure de querelle passionnée. Il n'est pas question de flamandisation complète. Il est question de langue maternelle et de souci du bien commun. M. Janssens reconnaît que l'Etat peut et doit intervenir dans le problème de l'enseignement. « Mais la question est de savoir si ces droits de l'Etat peuvent légitimement aller jusqu'à sacrifier éventuellement ce qu'il y a d'essentiel dans les droits antérieurs de la famille. »

— Question de mesure encore! Où commence le sacrifice de l'essentiel?

— M. Janssens ne le dit pas, et c'est toute la question. Il ajoute : « La langue maternelle est un corps organique et vivant, dont nos idées, nos croyances, nos émotions, nos tendances profondes constituent l'âme; elle en est inséparable, elle y est inextricablement mêlée, à telle enseigne que la langue influence notre vie psychique tout entière et que celle-ci réfléchit dans la langue... » Ecoutez bien ce qui suit : « Pour une matière d'une importance aussi capitale, l'Etat, en rédigeant ses programmes d'enseignement, ne peut s'opposer aux requêtes des pères de famille : il doit se considérer, encore une fois, comme leur délégué, leur mandataire, leur suppléant ».

— Eh bien, vous admettez cela, j'imagine?

— Oh oui! mais quel dommage que l'éminent professeur de droit naturel à l'Université de Liège et le journal dans lequel il écrit cela, n'aient jamais songé à soutenir énergiquement les requêtes des pères de famille flamands demandant cela pour leur langue maternelle à eux!... Car il a fallu le suffrage universel (vous savez ce que j'en pense!) et des luttes politiques et sociales longues et passionnées pour arriver, enfin!, à faire admettre pour la masse des pères de famille flamands-flamands ce que l'on défend si âprement au bénéfice d'une infime minorité de pères de famille flamands-français!

Donc langue maternelle et langue régionale ont des droits. Je cite encore M. Janssens, et un peu longuement, cette fois :

Peut-il cependant tenir compte, en matière linguistique, du milieu social où l'enfant est appelé à vivre, peut-il rédiger les programmes de manière à faciliter et à répandre la connaissance de la langue parlée par la majorité des habitants de la région? Nul ne le conteste. Car l'Etat se préoccupe d'abord du bien commun dont la sauvegarde est sa mission propre. Mais à une condition, c'est de concilier cette requête de la justice générale et de la charité avec la volonté d'un certain nombre de pères de famille, de ne point sacrifier, à ceux de l'Etat, les droits antérieurs de la société familiale, et comme tels supérieurs et inviolables.

Supposons maintenant, que cette conciliation s'avérerait, en certains points, impossible, il est certain que les droits de la famille doivent l'emporter. Ceci en application d'un principe, communément admis par les moralistes, qui régit les conflits apparents de droits : le droit primordial et supérieur l'emporte sur les droits secondaires et moins importants. Lors donc qu'en matière linguistique, ces droits entrent en conflit avec les droits de l'Etat, c'est à la famille qu'il faut donner la préférence.

— Vous avez raison. M. Janssens n'est pas suffisamment précis ni *ad rem*, comme vous dites, car enfin quand les droits entrent-ils en conflit puisque l'Etat peut imposer, directement ou indirectement, l'étude approfondie de la langue régionale même à ceux dont elle n'est pas la langue maternelle?

— Voici le vrai point, et où se pose la question de mesure. D'une part, il y a très certainement une immense majorité en pays flamand pour conserver dans les études moyennes une partie de français suffisante pour donner une bonne connaissance du français; d'autre part, il y a très certainement aussi une immense majorité pour imposer à la minorité française une partie de flamand suffisante pour donner une bonne connaissance du flamand. Et cela très légitimement et sans blesser les droits du père de famille en matière linguistique, pas plus que ne sont blessés ses droits en matière de mathématiques, de latin, de géographie ou d'histoire.

Donc, première conclusion : une minorité française séparée du peuple, isolée, ne vivant pas de la culture du milieu qui l'entoure, est condamnée à mort, comme telle, *quelle que soit la formule concrète que l'on adoptera*. Elle l'est déjà, d'ailleurs, par tout le courant du mouvement flamand, comme l'a si bien dit M. Bausart. Puis-je vous relire ce passage?

Qu'ils le veillent ou non, le milieu dans lequel ils (les minoritaires) vivent va se flamandisant de plus en plus : vie publique et vie privée — écoles, presse, administrations — pensée, cadres sociaux et économiques. A mesure qu'il traduira plus complètement les intérêts généraux de la communauté, exprimera l'âme collective des classes et des partis, traduira les projets et les anticipations d'un peuple encore jeune, le flamand les sollicitera, s'imposera à eux. La formidable pression des intérêts s'exercera parallèlement, là où l'on ne pourra plus être avocat, officier, médecin fonctionnaire, ni, dans une certaine mesure, industriel ou commerçant, sans vivre en profond accord, avec le peuple, par la culture. Ne perdons pas de vue non plus, que c'est dans la petite bourgeoisie, citadine et rurale, flamande par la langue et plus prolifique, que se recrutent les élites de demain qui viendront concurrencer la bourgeoisie nantie, malthusienne et bilingue. Les positions traditionnelles — sociale et linguistique — que celle-ci occupait deviendront de plus en plus réduites et instables. L'instinct de conservation fera le reste : pour ne pas être éliminés, pour conserver leur influence et sauvegarder leurs intérêts, les Flamands à préférence française finiront par se plier aux exigences d'une situation nouvelle...

Deuxième conclusion : il ne reste plus qu'à s'entendre sur une question de mesure. Un régime pour les Flamands dont la langue maternelle est le flamand et qui comporterait un dosage de 75 % de cours en flamand et 25 % de cours en français, avec à côté un régime pour les Flamands dont la langue maternelle est le français avec un dosage de 50 % de cours en flamand et en français? Ou bien un régime unique, avec classes d'assimilation, qui comporterait, mettons deux tiers en flamand et un tiers en français? Avouerais-je que je ne vois pas très bien où se pose, dans ces dosages, la question de principe, puisqu'on est bien d'accord qu'il est légitime de doser? Il n'y a plus qu'à se décider sur le pourcentage... Et puisque, en toute hypothèse, le pourcentage que n'évitera plus la minorité française est tel que cette minorité devra très bien connaître le flamand, l'entente devrait être aisée si le désir d'entente était vif et sincère...

Une remarque ici : ne perdez pas de vue qu'il restera toujours permis d'ouvrir, en pays flamand, des écoles tout à fait françaises. Personne ne songe à défendre cela. Mais leurs diplômés ne seront pas homologués et les rhétoriciens de ces établissements devront passer au jury central comme doivent y passer, en ce moment, les élèves de l'Ecole des Hautes Etudes de Gand.

— Ne craignez-vous pas que les irréductibles, devant cette obligation de bien connaître le flamand, enverront leurs enfants en Wallonie? On m'assure que les collèges wallons sont archicomblés, peuplés d'énormément de Flamands. Telle grande maison des Frères en compterait jusque 50 %. Tous ces établissements, harcelés de demandes, vont construire, et puis?...

— Période de transition, je crois, et qui sera très courte. Quand on verra qu'il n'y aura plus moyen d'exercer la moindre activité en Flandre sans connaître très bien la langue du pays, l'intérêt parlera bientôt plus haut que la passion. Sans doute, comme toujours en pareil cas, certains Flamands veulent aller trop vite et réaliser demain, par la contrainte, ce qui demande du temps. Ils se trompent. On les comprend un peu quand on songe à toute ce qu'on leur a fait subir, mais qu'ils ne gâtent pas leur cause par d'injustifiables exagérations!...

— Est-il vrai, à ce propos, que le *Schelde* attaque violemment les Evêques?

— Oui, regardez ceci. Voyez le titre : *La trahison se prépare! Intervention de l'Épiscopat belge en faveur de la thèse franquillone libérale. La droite flamande reconnaît les soi-disant droits des minorités...*

— De quoi s'agit-il?

— Ils prétendent (je traduis) que S. Em. le cardinal de Malines fit communiquer à la droite flamande, qu'il était décidé d'intervenir de toute son autorité contre les parlementaires catholiques qui oseraient s'opposer aux exigences libérales quant aux droits des soi-disant minorités, etc.

Il n'y a qu'à laisser crier ces hurluberlus. Le malheur, hélas!, c'est qu'il ait fallu que se constituât une fraction jacobine, un groupe d'exaltés et de fanatiques avant que les thèses modérées et raisonnables fussent prises en considération. Car le fait est là, on travaille à résoudre la question flamande sous la pression des extrémistes, et c'est grand dommage...

— Je ne lis pas le *Standaard*, mais on m'assure qu'il est, lui aussi, infecté de virus extrémiste et anti-belge.

— Je ne le pense pas, mais je comprends qu'il en donne parfois l'impression. Je crois le *Standaard* fermement convaincu que la solution du problème flamand n'est souhaitable ni même possible que dans le cadre de la Belgique. M. Sap, dont c'est l'organe, l'a dit et répété. Je déplore seulement que le journal qui jouit en ce moment de la plus grande influence en pays flamand ne le proclame pas plus ouvertement et plus souvent. Parfois aussi son ton est d'une désagréable violence. Comment le *Standaard* ne voit-il pas la tactique qui s'impose? Les Flamands ont remporté victoires sur victoires et sont à la veille de connaître, sur le terrain législatif, les derniers et décisifs succès. Pourquoi ne pas mener ces ultimes combats aux cris répétés de *Vive la Belgique!* Imaginez la stupeur et la déroute des adversaires!... Mais voilà, il y a les troupes...

— L'extrémisme s'étend-il toujours?...

— Hélas oui! Mais il y a une réaction. Voyez donc ce curieux article dans le dernier numéro de *Dietsche Warande en Belfort*. L'auteur? Un ancien activiste notoire, Leo Picard, avocat à Anvers. Si vous avez un moment encore je vais vous en traduire quelques passages caractéristiques.

« Le mouvement flamand n'a jamais eu pour but que la flandrisation de la vie publique en Flandre. »

« Nous serons les derniers à nier que la méfiance envers les dirigeants belges ne soit très compréhensible et la répulsion sentimentale, très naturelle. »

Que voulons-nous? (Ici je résume l'auteur) La destruction de la Belgique avec la frontière française aux portes de Bruxelles? L'influence française en Flandre s'en trouverait augmentée.

Un petit Etat flamand à la mesure de notre provincialisme? C'est alors que nous serions des citoyens de deuxième classe!

« Ou, enfin (je traduis), veut-on la réalisation de l'ancien *In Vlaanderen vlaamsch*, veut-on conserver la Belgique, mais en arriver, par une bonne solution de la question flamande, à gagner pour la vie culturelle flamande tout le champ des possibilités belges? L'évolution de la législation, autonomie constitutionnelle, création de deux sections, etc. dans le ministère des Sciences et des Arts, peuvent être l'effet d'une pareille solution heureuse

de la question linguistique. Que si on met le chariot devant les chevaux, ces réformes ne nous donneront pas beaucoup plus qu'une meilleure sollicitude pour les intérêts culturels dans le sens plus étroit (théâtre, littérature, etc.) [...] Sur le terrain politique nous devons apprendre à penser en termes de Belgique centralisée si nous voulons, en Belgique, nous développer en vrais Flamands de civilisation flamande.

» Pour le véritable flamingant, nous pensons que seule cette troisième solution est acceptable. »

Parlant des fautes commises, l'auteur écrit :

« ... et ceci est de grande importance, il y a l'erreur commise par le mouvement flamand lui-même, qui, sur le terrain politique, se borne presque exclusivement à faire de l'agitation. [...] Par cette furie d'agitation nous risquons de perdre de nouveau tout contact avec la réalité. Bolchevisme et fascisme, le plus violent antimilitarisme en même temps que le souhait secret « d'une » nouvelle guerre, qui nous donnerait encore une fois une chance », le libre-échange pour le monde entier et le protectionisme flamand le plus étroit, forment, avec bien autre chose encore, le mélange que l'on appelle nationalisme flamand. »

« ... Ce qu'il y a à construire en ce moment en Flandre ?

» Notre communauté flamande et l'Etat belge renouvelé par elle. »

Et M. Picard, que la vie paraît avoir rudement assagi, de s'écrier : « Mais il est à craindre que la jeunesse flamande ne continue à préférer le romantisme de la faiblesse : ne pas faire le possible pour continuer à exiger d'autant plus bruyamment l'impossible. »

— Une belle formule, tiens !

— En effet... Ecoutez ceci encore. « On suscite une trop grande méfiance, par des phrases creuses et grandiloquentes, chez tous ceux qui, sans être fransquillons ou nationalistes belges, croient tout de même qu'il est nécessaire que la Belgique dure. »

« Le véritable activisme de l'heure présente, au sens spirituel de ce mot, signifie l'acceptation de la réalité belge avec toutes ces possibilités pour la Flandre... ! »

« ... Il faut lutter énergiquement sur deux fronts, à droite contre les défenseurs de l'Etat bourgeois et fransquillon, à gauche contre la démagogie nationaliste flamande. »

» Des deux côtés on veut nous empêcher de transformer la réalité politique et sociale en Belgique, en une partie de vie culturelle néerlandaise, pour nous, pour nos enfants, pour la race flamande... »

Que dites-vous de cet antiextrémisme et de cette réaction belgiciste d'un ancien activiste ? Ah ! mon cher ami, je reste plus convaincu que jamais que si le gouvernement voulait, en quelques années la Belgique sortirait de l'épreuve, plus forte et plus belle qu'elle n'a jamais été !

— Vous n'ignorez pas qu'en se moque volontiers de vos « Ah ! si M. Jaspard voulait... » ! Voulaient quoi ? dit-on...

— Faire ce que lui conseille M. Baussart, un Wallon authentique : « Il ferait confiance au flamingantisme, il chercherait la solution de nos difficultés actuelles dans le sens des revendications flamandes, Il se garderait surtout, lors de l'élaboration et de la discussion des réformes nécessaires, de donner l'impression qu'il a plus à cœur de garantir les privilèges d'une minorité de censitaires exaspérés que les droits des populations. »

— Ça, c'est pour M. Jaissens aussi...

— Ne soyez pas méchant, mais votre remarque me prouve que l'impression que vous ont fait ses articles...

— ... reste, mais sous un éclairage qui me montre toute l'importance de ce dont ils n'ont rien dit...

Nous comptions bien ne plus en parler, mais l'article publié ce matin même, vendredi, par la *Nation belge* appelle une protestation et une mise au point.

La Cour d'appel de Bruxelles a donc donné raison à l'Université

de Louvain dans la malheureuse affaire de la balustrade. Le bon sens demandait que fussent reconnus les droits du propriétaire. Mais comme on regrette que d'excellents Belges se soient disputés ainsi pour le roi de Prusse et... le président des Etats-Unis ! Cette histoire d'inscription n'avait aucune espèce d'importance et pas la moindre portée. Ce n'est un secret pour personne que si l'Université a renoncé au *Furore teutonico*, c'est uniquement à la suite d'un ultimatum américain mis comme condition *sine qua non* à des dons dont on avait le plus grand besoin. On se soumit à l'ultimatum mais sans prendre la précaution d'exiger l'accord préalable des donateurs et de l'architecte. Et le conflit éclata entre celui-ci et l'Université.

Conflit lamentable et lamentablement conduit car de maladroits défenseurs étalèrent de bien pauvres arguments... et de non moins maladroits adversaires envenimèrent le débat en y mêlant ce qui lui était tout à fait étranger : le patriotisme, le localisme, le pardon, l'oubli, « l'impuissante éponge », etc.

Louvain est rempli de monuments rappelant les crimes teutons. La nouvelle bibliothèque est couverte d'inscriptions qui empêchent d'oublier. Bien mieux. En pleine façade une Sainte-Vierge cuirassée, casquée et armée écrase le dragon... Voilà qui nous paraît autrement opposé à... l'apaisement que l'inscription pratiquement illisible dont M. Hoover ne voulait pas de peur de mécontenter ses électeurs germano-américains. Oserons-nous avouer que cette statue, don de l'Institut de France, nous a toujours paru une faute de goût et d'inspiration fort peu chrétienne ?

Mais s'il est permis de regretter que l'Université de Louvain n'ait pas prévu le tort qu'allait lui causer, dans l'esprit de beaucoup de compatriotes, la suppression de l'inscription, il faut protester hautement contre l'attribution à l'Université et à son éminent Recteur de motifs qui n'ont jamais été les leurs. Taxez-les de maladresse, si vous voulez, mais ne suspectez ni la sincérité de leur patriotisme ni la qualité de leurs sentiments à l'égard du crime commis. Au lieu d'exploiter cette maladresse — puisqu'à votre avis, maladresse il y a — à attiser des divisions entre Belges, il eût fallu être unanime et faire bloc contre l'architecte qui devait connaître le fond des choses, et aussi les sentiments réels de Mgr Ladeuze et de l'Université. M. Whitney Warren un adversaire de M. Hoover, a manqué d'élégance morale en laissant se quereller, à son propos, des Belges qu'ils savaient être tous également bons patriotes. Et si le cardinal Mercier, dont il n'a cessé d'invoquer l'autorité et le témoignage, vivait encore il eût fait comprendre à M. Whitney Warren qu'il n'était pas équitable de déplacer en Belgique un conflit qui eût dû se livrer uniquement entre citoyens américains. Il lui eût fait comprendre aussi qu'il n'y avait vraiment pas de quoi faire un tel tapage.

Ajoutons pour ceux qui reprochent à Louvain sa grande maladresse qu'ils encourent des reproches identiques. Ils en ont « remis » ! Et leur maladresse fut pire encore que l'autre, puisque c'est elle qui a égaré l'opinion patriote.

Malheureuse histoire, où l'on vit aux prises des Belges aimant également leur Patrie et se battant pour compte américain, la grande joie du Prussien amusé et même du compatriote anticlérical, pas fâché de voir se manifester une animosité contre la citadelle du catholicisme en Belgique...

On nous vante volontiers la grande honnêteté naturelle de Anglo-Saxons, et, en général, la supériorité, à cet égard, des peuples protestants sur les peuples catholiques. Nous nous en réjouirions si c'était vrai, car il faut admirer le vrai, le bien et le beau partout où on les rencontre. Voici toutefois une dépêche qui laisse rêver

L'absence de scrupules d'étudiants et lecteurs américains vient d'être révélée par le fait qu'on a dérobé 34,000 volumes à la bibliothèque Widener à l'Université Harvard et 12,000 à la bibliothèque publique de Boston l'année écoulée.

Enseignement secondaire et formation intellectuelle⁽¹⁾

Le but formel de l'enseignement secondaire est la préparation des jeunes gens qui seront destinés à fournir ultérieurement, dans des conditions d'indépendance plus ou moins grandes, un travail de caractère intellectuel. Ce travail intellectuel consistera, soit en des études académiques, soit en quelque préparation professionnelle, soit en un emploi dans l'industrie ou le commerce et qui impliquera un effort sérieux et constant de l'intelligence.

Le développement de l'enseignement moderne dans plusieurs pays semble partir de la thèse que, idéalement, chaque fonction intellectuelle dans la société réclamerait dès l'âge de la puberté, une préparation spéciale qui, tout en gardant une certaine largeur, donnerait le maximum de disciplines et de connaissances requises pour l'exercice le plus fructueux de la profession.

D'autre part, l'incertitude à peu près complète où l'on se trouve, au début et au courant des études secondaires, sur les qualités propres des élèves, et sur tous les facteurs qui détermineront forcément le choix de la profession (— situation matérielle de la famille, santé de l'élève, conditions économiques générales, etc. —) appuie fortement les arguments traditionnels et solides en faveur d'un enseignement dédaignant toute préparation spéciale et n'ayant en vue qu'une formation intellectuelle générale.

Autrefois, cet idéal était réalisable. Il était un temps où l'enseignement pouvait être strictement uniforme, et n'avait pour but que la formation, sans préjudice des destinées spéciales des élèves, parce que cet enseignement était purement préuniversitaire et que les connaissances et les disciplines classiques suffisaient à tout.

L'essor prodigieux des sciences a rendu nécessaire une division entre les études classiques et les études scientifiques. Depuis longtemps, on a créé, en Hollande, l'école secondaire moderne, sans latin ni grec, où domine l'enseignement des sciences. Cette institution a pris et gardé les allures d'un enseignement préuniversitaire et ses élèves ont accès aux facultés de médecine et de sciences. En outre, les deux dernières classes de l'ancien gymnase se sont divisées en une section-langues et une section-sciences.

Mais en dehors des facteurs d'ordre purement scientifique, l'évolution économique moderne a favorisé également la création d'un type d'école qui, avec une formation intellectuelle suffisante, donne en même temps des connaissances d'ordre plutôt pratique et indispensables à ceux qui, sans passer par l'université, occuperont des fonctions dirigeantes dans l'industrie, le commerce, etc. L'école secondaire moderne a longtemps suffi à ces exigences, mais, actuellement, il se forme, à côté de cette dernière, un type d'école nouveau qui vise surtout la préparation aux fonctions commerciales tout en gardant une teinte littéraire.

L'enseignement secondaire en Hollande comprend donc les types suivants :

a) L'école classique, que nous appelons « *gymnasium* ».

D'une durée de quatre ans, elle donne à tous les élèves la même formation avec prédominance des langues classiques et avec une dose, trop forte peut-être, de sciences, surtout de mathématiques.

Pour les deux dernières années, le choix est laissé aux élèves entre la section « Langues » (A) et la section « Sciences » (B).

b) L'école secondaire moderne (*Boogere Burgerschool*). La durée des études est de cinq ans. On n'y enseigne pas les langues classiques. Ce sont les sciences qui prennent une place prépondérante. Cet institut est devenu très vite populaire en Hollande. Il doit

cette popularité à la bonne préparation qu'il donne en vue des fonctions commerciales et industrielles et aux facultés de médecine et des sciences. Après la troisième année, les élèves peuvent choisir entre une section « Sciences » et une section dite « Littéraire et Economique », qui est devenue à son tour une école de préparation à la faculté « économique » et aux « universités de commerce » dont quelques-unes ont été créées au cours de ces dernières années.

Dans certains milieux, on réclame la création d'une troisième section où l'on enseignerait les « humanités modernes ». L'enseignement y aurait un caractère philosophique, littéraire et historique, avec une forte prédominance des langues et littératures vivantes et de l'histoire moderne. Les opinions sont divisées sur la question de savoir si, oui ou non, le latin aura sa place dans le programme de ces établissements.

Pour les horaires, je me permettrai de vous renvoyer à l'excellente brochure du R. P. Beuns, S. J.

Malgré tous les soins dont l'enseignement secondaire a été l'objet, on se plaint de plus en plus fréquemment d'un abaissement du niveau de ces études.

Si peu qu'on ait fréquenté l'enseignement secondaire, on n'échappe pas à l'impression désolante que la formation intellectuelle qui doit être le but premier de l'enseignement préuniversitaire se voit de plus en plus évincée par les exigences de ce qu'on appelle « culture générale ». Un regard jeté sur l'horaire du Lycée moderne (H. B. S.) avec sa prestigieuse série de vingt matières différentes, suffit pour vous en convaincre. Cela saute aux yeux quand on se rend compte de la diversité des sujets qui sont traités devant les élèves en une seule journée. Les élèves de la classe supérieure de mon propre lycée, section moderne, « subissaient » (c'est le terme qu'il faut employer), tous les mardis de l'année dernière :

Matinée, de 8 h. 30 à 13 heures, avec une récréation de vingt minutes après la troisième leçon : une heure (50 min.) de mathématiques ; une heure (50 min.) de physique ; deux heures (100 min.) d'économie politique ; une heure (50 min.) de chimie.

Après-midi, de 14 h. 30 à 16 h. 10 : une heure (50 min.) de mécanique ; une heure (50 min.) de dessin linéaire.

Durant la matinée du mercredi de quatrième année, on enseigne successivement : l'histoire naturelle, le hollandais, l'allemand, la physique et l'anglais.

Un autre exemple : le samedi matin dans une classe de gymnase : physique, histoire ancienne, grec, anglais et latin.

On n'exagère pas en disant que c'est là le contraire de la règle d'or, qui ne s'impose nulle part si impérieusement qu'en fait d'éducation : *non multa, sed multum*.

Il est vrai qu'en augmentant le nombre des branches, l'enseignement a cédé en partie aux exigences impérieuses de la vie moderne, mais il n'en est pas moins vrai qu'il doit son organisation encyclopédique en premier lieu au positivisme du dernier siècle. « Savoir, c'est la force ». Voilà la devise que l'école secondaire moderne a suivie en aveugle. J'ai eu entre les mains (et, je le dis à ma honte, je m'en suis même servi en classe pendant un trimestre), un livre scolaire destiné surtout aux écoles commerciales, dont le titre était : *Comment on fait son chemin*. Ce titre est le symbole de la tournure prise par notre enseignement secondaire. Il ne s'agit plus, dirait-on, d'aider des jeunes gens à devenir des hommes, dans le sens le plus large et le plus élevé du mot, mais de leur apprendre l'art brutal de « faire son chemin », c'est-à-dire d'arriver à « la bonne place », de « gagner de gros salaires », en un mot, « d'arriver ».

Telle qu'elle se présente de nos jours, l'école secondaire menace

(1) Rapport présenté au Premier congrès international de l'Enseignement secondaire libre, à Bruxelles.

de ne plus être une école « de citoyens », et « d'hommes », mais, « d'arrivistes ». C'est bien un des plus tristes résultats du matérialisme moderne.

On s'efforce d'entasser dans les pauvres cerveaux un maximum de ces connaissances « qui peuvent servir plus tard ». L'utilité, l'« efficacité », la soldé d'un arrivisme effréné, a envahi l'école, et l'a transformée victorieusement — de laboratoire qu'elle était et qu'elle doit être — en un entrepôt.

Au point de vue pédagogique, une des conséquences de cette évolution a été qu'aux promotions et aux examens de fin d'études, les qualités de la mémoire sont devenues d'une valeur disproportionnée comparées à celles des plus nobles fonctions de la raison humaine, l'intelligence claire, le jugement solide, et le raisonnement ferme. Par conséquent, ce ne seront bientôt plus les esprits les plus distingués qui obtiendront les meilleurs résultats enregistrés, mais les têtes qui, avec une certaine désinvolture, se contenteront, sans rien approfondir, d'emmagasiner rapidement une foule de connaissances aussi disparates que superficielles; les élèves qui seront médiocres en tout, sauf en esprit pratique et dans l'art de se faire valoir ou plutôt de faire valoir ce qu'ils auront appris par cœur.

Tout au moins, les médiocres et même trop d'élèves incapables feront, à force de travail, toutes leurs classes, au grand désavantage des esprits vraiment intelligents auxquels le niveau moyen des classes ne permettra pas de donner un enseignement à leur taille.

Au centenaire de la Société de professeurs des lycées classiques de Hollande, il a été publié un livre d'or, où se trahit la crainte que l'ancienne école classique ne soit devenue, elle aussi, la victime de ces tendances encyclopédiques. On se demande si, ici aussi, la formation n'a pas été trop sacrifiée aux exigences insatiables de la « culture générale », si l'idéal du « mieux » n'a pas trop reculé devant le besoin vulgaire de savoir « davantage », et si l'on n'a pas surchargé les programmes pour permettre aux disciples la concentration nécessaire.

N'est-on pas allé, tout récemment, jusqu'à réclamer l'insertion des principes de l'engénétrique dans le programme des lycées classiques, au profit des futurs avocats et théologiens?

Le Congrès international des professeurs de l'enseignement officiel, tenu à Bucarest en 1928, s'est occupé également de l'esprit superficiel qui menace de s'emparer de l'enseignement secondaire et il a adopté à l'unanimité la thèse que le but principal de l'enseignement secondaire doit être avant tout « la formation intellectuelle ».

Voici le texte d'un des vœux, émis à cette réunion : « L'acquisition pure et simple de connaissances est contradictoire avec la nature de l'enseignement secondaire et par conséquent l'enseignement des diverses matières du programme doit être et demeurer une discipline ».

Une autre cause qui a aidé à précipiter la « crue de l'enseignement secondaire », est le grand nombre d'élèves inaptes. Dans mon pays, cette inondation des inaptes a été déterminée par deux facteurs : la foi superstitieuse des parents dans l'utilité de l'enseignement secondaire en vue de la carrière de leurs enfants et les trop grandes facilités d'entrée qu'a créées le gouvernement.

Autrefois, les enfants qui se destinaient à l'enseignement secondaire fréquentaient chez nous des écoles primaires spéciales où l'on enseignait notamment le français depuis l'âge de neuf ou dix ans; ou bien ils se faisaient préparer par des cours ou des leçons privées à l'examen d'admission, qui présentait quelque difficulté. Pour des motifs d'ordre démocratique plutôt que pédagogique, on a rendu uniforme l'instruction primaire et le français a été supprimé comme branche de l'école primaire.

Durant quelques années, le législateur nous a même contraints à ouvrir nos portes aux enfants, sur une simple déclaration du directeur de l'école primaire. Les résultats alarmants de cette dernière mesure ont provoqué, il est vrai, une demi-réaction et l'examen d'admission a été rétabli; mais tous les professeurs de l'enseignement secondaire sont d'accord sur le fait qu'il reste un véritable abîme entre l'instruction primaire et l'enseignement secondaire et que, chaque année, beaucoup d'élèves incapables entrent dans les lycées.

Par le fait, le pourcentage des élèves qui doublent la première classe est singulièrement augmenté. A La Haye on a calculé que ces pourcentages, qui étaient dans les années 1918-1921, 27,4 %, 32,2 %, 28,3 %, 29,3 %, montaient en 1922 à 39 % et dans les années 1923, 1924 et 1925 à 39,2 %, 35,4 % et 41,5 %. Les pour-

centages moyens des doubleurs pour la première période étaient donc de 29,3 %, pour la seconde période de 38,6 %.

Pour toutes les classes, le pourcentage des « doubleurs » est, dans les grandes villes, de 25 % environ.

Les résultats de cette situation sont aussi regrettables pour les enfants peu doués qui passeront leurs plus belles années à un travail stérile et énervant que pour les élèves plus intelligents dont la formation intellectuelle sera entravée par cette masse d'incapables. C'est là une vérité générale formulée par le professeur Stern de la façon suivante : « *Durch die Gemeinschaft mit einer Masse, die zum größten Teil weniger begabt ist, wird das Tempo der Entwicklung verzögert, die Höhe der schließlich erreichbaren Bildung herabgedrückt* » (1).

Il parle ainsi des écoles primaires. Combien cette injustice devient plus révoltante quand il s'agit de l'enseignement secondaire et de la préparation aux études universitaires, c'est-à-dire de la formation de l'élite intellectuelle d'une nation.

Personnellement, je suis convaincu que dès la quatrième année de l'école primaire, les futurs élèves de l'école secondaire devraient être réunis dans des classes spéciales, afin d'y recevoir une instruction qui préparât davantage au deuxième stade de leurs études, et qui permit en même temps d'établir un jugement plus solide sur leurs capacités intellectuelles.

C'est sur les parents et sur les autorités publiques que pèsent, en premier lieu, les responsabilités de cet état de choses. Sur les parents qui veulent, à tout prix, que leurs enfants profitent de l'enseignement secondaire; sur les autorités publiques, qui, sans examen préalable des qualités réelles, admettent des élèves gratuitement et leur fournissent les livres nécessaires, dans le cas où les parents ne sont pas capables de pourvoir aux frais de ces études. C'est là une conséquence des fausses conceptions de la doctrine démocratique.

Afin de neutraliser les privilèges de certaines classes de la société, on inflige à l'enfant du pauvre un enseignement qui ne lui sera d'aucune utilité ou qui lui sera nuisible, tout en abaissant par le même effet le niveau des études générales. Qu'on ne m'accuse pas d'avoir des idées trop réactionnaires. Il est évident pour moi que la communauté doit aider les enfants pauvres qui sont réellement doués, mais je trouve absurde de ne pas s'assurer d'avance et dans la mesure du possible des capacités des candidats.

Encore ferait-on bien de se rendre compte des possibilités de carrière qui s'offriront plus tard aux futurs bacheliers. Il y a un demi-siècle, Barrès a déjà signalé la ruée des enfants d'ouvriers vers les portes de l'école secondaire et les fatales conséquences sociales qui sortiraient de la création de cet élément social nouveau « Le prolétariat des bacheliers ».

En résumé, on peut dire que l'enseignement secondaire doit son extension formidable, au cours des dernières dizaines d'années, aux exigences du développement scientifique et économique et au succès des idées démocratiques. Cette extension a été accompagnée d'un travail de division qui est dû également à un concours de facteurs scientifiques, économiques et sociaux et qui n'a pas encore donné un résultat satisfaisant.

* * *

Comme nous venons de le voir, les reproches que l'on fait à l'enseignement secondaire portent surtout sur le caractère encyclopédique qu'il a pris au détriment de la véritable formation intellectuelle.

Aussi, si l'école secondaire veut reprendre toute sa valeur pédagogique, c'est sur ce point, justement qu'elle devra revoir son organisation, ses programmes et ses méthodes. Son organisation : Il va sans dire que la première condition de l'assainissement sera l'élimination systématique des élèves incapables de suivre son enseignement. Ceci ne pourra se faire utilement qu'en étroite collaboration avec l'enseignement primaire. Il ne faut pas que les deux enseignements fonctionnent tout à fait séparément. Toutes les divisions de l'enseignement sont en partie arbitraires. L'instruction d'un enfant, de l'école primaire jusqu'à l'université inclusivement, doit constituer une forte unité organique. On l'a malheureusement trop oublié et les réorganisations de l'enseignement se sont faites trop souvent par parties, sans respecter l'harmonie de l'enseignement entier.

(1) Probleme der Schulauslesung.

Une seconde condition est la capacité réelle et entière des professeurs.

Dans mon pays, on reproche aux autorités d'avoir institué des exigences rigoureuses, quant aux connaissances scientifiques des professeurs, mais d'avoir négligé la préparation proprement professionnelle. Des voix nombreuses et non sans autorité se sont élevées pour réclamer un changement de cette situation intolérable. Et il est à prévoir que d'ici quelques années cette préparation sera réglée et qu'à l'avenir les candidats au professorat devront présenter, non seulement leurs grades universitaires, mais aussi les preuves qu'ils auront étudié la pédagogie générale et la didactique de leur branche et qu'ils auront fait des exercices pratiques sous la surveillance d'un mentor.

Une troisième condition, et non des moins importantes, est que l'examen de fin d'études, si examen il y a, se passe devant un jury composé par les professeurs de la classe supérieure, et sans l'immixtion de délégués étrangers. Si les autorités jugent nécessaire de faire inspecter l'enseignement, de préférence à la fin des études au lieu de le faire plus activement au cours des années scolaires, il faudra que les délégués se contentent d'écouter et de voir, de contrôler, en un mot; et qu'il ne leur soit pas permis de se substituer aux professeurs dont le jugement est formé, non pas par les résultats hasardeux d'une interrogation hâtive, mais par l'expérience de plusieurs années.

Je me fais un devoir de rendre ici hommage à M. le président de ce congrès, l'inspecteur Desmet, qui, avec un tact pédagogique très rare et une grande perspicacité, a réitéré dans un excellent article de la *Vie diocésaine* les arguments traditionnels en faveur du baccalauréat très prôné par le B. S.

* * *

Les matières. — Depuis des siècles, le latin a conquis la réputation méritée de présenter la meilleure matière pour la véritable formation intellectuelle. Comme le dit M. Alma dans le livre d'or que j'ai cité tout à l'heure : « Le latin exige de la discipline, le latin donne de la discipline; *disciplina assuefacere aliquem* : habituer quelqu'un à la discipline (par la discipline). Cette discipline provient en même temps de l'ordre et de la régularité, rigoureuse mais à la fois sensible, de sa morphologie, dans l'emploi des temps et modes du verbe, dans sa phraséologie et son arrangement des mots ».

« Celui qui apprend le latin, dit M. Alma, sera d'abord confondu par toutes ses formes, cette syntaxe et cette construction de la phrase, mais quand, enfin, grâce à une application infatigable, il sera suffisamment maître en la grammaire pour pouvoir donner toute son attention à une phrase entière, il « vivra » peu à peu les mots dans leur succession, il verra par là quels mots l'auteur latin pouvait retenir et par conséquent retenait (parce qu'ils portaient des idées secondaires) sans s'écarter de son raisonnement, — il sentira travailler en lui l'invention et la devination, les petits mots se mettront à scintiller, et une fois encore il verra la démonstration de la vérité que le latin suppose, chez ses lecteurs, un dévouement affectueux et une intelligence claire.

« La lecture du latin exige que nous envisagions chaque mot à la place où il se trouve, que nous sortions de la suite de nos propres idées pour nous placer dans le cours des idées latines, et que nous soyons travaillés de la forte volonté de comprendre ces gens si éloignés de nous.

« Apprendre à travailler et apprendre à lire, quand l'enseignement a réussi à faire ce don aux élèves, on peut dire qu'il a été bon. » (*Gedenkboek van het genootschap van leeraren aan Ned. Gymnasiaën*, 1930, Amersfoort.)

On peut ajouter que les sciences, elles aussi, pourvu qu'elles soient bien enseignées, peuvent aider à remplir du moins la première partie du programme, si bien résumé dans les deux termes : apprendre à travailler (d'après la méthode scientifique) et apprendre à lire.

L'enseignement des sciences, en effet, présente des occasions aussi nombreuses que diverses d'habituer les élèves à fixer et retenir leur attention sur des objets, sur des faits matériels, à procéder à une analyse minutieuse par l'observation et l'expérimentation, à interpréter les faits observés, à comparer ceux-ci avec d'autres faits déjà connus et à dégager de tout ce travail intellectuel les nouvelles notions acquises.

Aussi faut-il reconnaître que l'école secondaire moderne en Hollande, où les sciences jouent un si grand rôle, a donné des résultats très appréciables. Sur cent et cinq professeurs et maîtres de conférences attachés en 1910 aux facultés de médecine et de sciences, quarante-neuf étaient possesseurs du diplôme de l'enseignement secondaire moderne, et d'illustres savants comme les professeurs van 't Hoff, Lorenz et Rontgen étaient d'anciens élèves de l'école moderne.

Pourtant, l'enseignement linguistique du gymnase présente des avantages incontestables au point de vue de la formation de l'homme complet, de l'homme vraiment civilisé. « Les *alumni* des gymnases se distingueront, dit M. Alma, par une certaine correction et exactitude, un intérêt plus porté vers les choses spirituelles que vers les choses matérielles... par un penchant à philosopher, et par la haine du dressage... par le besoin de critiquer d'abord soi-même, de ne pas juger de choses auxquelles ils n'entendent rien, par une propension enfin à distinguer les personnes des choses... »

Quelle que soit la valeur que présentent les littératures anciennes par leur contenu, il est entendu que les avantages mentionnés se perdraient par l'emploi fréquent des traductions à l'école.

* * *

Bien qu'elles ne présentent pas par leur syntaxe et leur morphologie une matière aussi difficile et aussi intéressante que le latin et le grec, on peut tirer de l'enseignement des langues vivantes des avantages sérieux pour la formation intellectuelle.

C'est surtout une question de choix de lectures et une question de méthode.

Si l'enseignement se contente d'apprendre aux élèves le vocabulaire courant des langues vivantes et de leur inculquer les notions indispensables de la grammaire, il fera bien peu pour leur formation intellectuelle. Mais l'étude approfondie de certains courants et de quelques chefs-d'œuvre littéraires, la traduction et l'analyse de textes difficiles qui mettent les élèves en contact avec la vie profonde d'une nation étrangère, à telle ou telle époque de sa civilisation, demandent incontestablement un effort très sérieux de toutes les facultés intellectuelles. Il est vrai cependant que, en traitant les littératures modernes plus facilement, on serait conduit à traiter des questions bien au-dessus de l'âge et de l'expérience des étudiants ou même dangereuses pour leur formation morale et religieuse.

Les grands historiens, philosophes et critiques, offrent en tout cas un choix des plus amples à ceux qui prétendent faire servir l'enseignement des langues vivantes au but le plus noble de l'école secondaire.

* * *

Cette discipline rigoureuse n'est pas possible avec des programmes surchargés qui empêchent la concentration sur un groupe important de matières enseignées.

Sans partager toutes les plaintes contre la surcharge des programmes, plaintes qui viennent souvent de parents trop faibles ou ayant des enfants peu intelligents, je suis de l'opinion que, sur certains points, une légère révision de nos programmes scolaires s'impose. Notons d'abord que le nombre des heures de classe est très élevé en Hollande. Un horaire de trente-cinq heures par semaine semble vraiment exagéré. On a présenté récemment trente-deux heures comme le maximum désirable.

Ensuite, j'aurais proposé la suppression du grec dans la section « sciences » et celle des mathématiques dans la section « langues » de notre lycée classique.

On s'est plaint aussi, et non sans motif, de la trop grande place qu'occupent les sciences dans les quatre premières années du *gymnasium*.

J'ai déjà signalé l'excessive quantité de matières enseignées et examinées à la fin des études dans l'école moderne. Le sacrifice de quelques matières ne ferait aucun tort à cette institution. Au moins pourrait-on étendre le nombre des matières facultatives. Cependant, quelque contraire que cela semble à ma thèse, je voudrais propager l'introduction du latin dans les lycées modernes. A la rigueur, j'ajouterais une année à cette école quinquennale, mais l'injection d'une bonne dose de spiritualisme serait de toute utilité pour cet établissement matérialiste et ne pourrait lui faire que le plus grand bien.

♦♦♦

Du reste, dans les études ultérieures, les étudiants ne peuvent que profiter de la connaissance de la langue latine.

* * *

Le système qui consiste à combiner des lycées classique et moderne et que nous voyons fréquemment en vigueur en Hollande, présente des avantages très réels quant au choix d'une direction d'études. D'après ce système, les deux classes de base ont un programme uniforme, ce n'est qu'après ces deux années que les élèves choisissent entre l'école moderne et le gymnase. Dans la plupart des instituts catholiques, les classes de base ont le programme du lycée classique, dans les écoles publiques, au contraire, ce programme est identique à celui des écoles secondaires modernes.

Notons encore que la plupart des gymnases catholiques font partie de ces écoles mixtes.

Reste l'enseignement qui n'est pas préuniversitaire.

Les écoles préparant tout simplement aux fonctions commerciales, telles l'école de commerce ou l'école moyenne pour jeunes filles, qui prépare celles-ci aux fonctions sociales de la femme, ont une fin tout autre que celle des instituts préuniversitaires. Elles visent avant tout à une culture générale, et ses méthodes d'enseignement doivent obéir à des conditions très différentes et qui n'entreront pas dans le cadre de cette conférence.

* * *

Les cartésiens du XVII^e et du XVIII^e siècle mettaient la vraie noblesse de l'homme, ce par quoi il est réellement digne de ce nom, dans l'intelligence. D'après le *cogito ergo sum*, l'intelligence humaine se trouva identifiée avec l'âme. Et certes, c'est une belle et noble tâche d'élever les « roseaux pensants ». Tâche qui demande du professeur un dévouement entier, une application infatigable, une patience inlassable, et un tact très fin; tâche qui exige une préparation consciencieuse sous la direction des meilleurs maîtres de la science et de la pédagogie, qui réclame impérieusement que le futur professeur se demande en toute conscience s'il a vraiment l'aptitude nécessaire pour le plus beau métier du monde et qui ne peut réussir que par l'application des meilleures méthodes.

Charger les professeurs de classes trop nombreuses, leur imposer une quantité de leçons trop grandes ou les laisser vivre dans des conditions matérielles défavorables, c'est les empêcher de remplir leur tâche avec l'idéalisme nécessaire et avec des succès satisfaisants. Il faut absolument que le professeur puisse s'occuper de ses élèves, individuellement, et dans une atmosphère tranquille et sereine. Par là aussi on pourra rendre plus grande la part d'activité individuelle que prennent les élèves dans l'enseignement. Les théoriciens du système Dalton ou de l'école active ont du moins le mérite d'avoir signalé le fait que nos élèves assistent trop passivement à nos cours, qu'ils subissent notre enseignement plutôt qu'ils ne le mettent en pratique, et qu'il faudra encourager davantage le travail personnel.

Je me suis efforcé scrupuleusement de rester dans les limites fixées par le titre de mon discours. Pourtant, à la fin de ma conférence, je tiens à déclarer que je ne conçois pas la possibilité de tenir séparée la formation intellectuelle de la formation morale, sociale et religieuse. Tout se tient dans l'œuvre compliquée et délicate de l'éducation. Si nous ne voulons pas livrer à la société des payeurs cultivés, des mondains parfaits, si, au contraire, nous voulons collaborer à la restauration chrétienne de nos pays et du monde entier, si nous voulons que la science, l'enseignement, la vie économique, sociale et politique, dans un avenir très proche, soient pénétrés d'une culture vraiment chrétienne, il faudra que la formation intellectuelle que nous donnons soit étroitement liée aux principes de l'éducation chrétienne. Tout notre enseignement peut et doit concourir à rendre nos élèves plus sociables et plus altruistes, et à leur inculquer des sentiments de haute moralité.

Il ne suffit pas, a répété Pie XI, dans sa dernière encyclique sur l'éducation chrétienne, de donner à certaines heures l'enseignement de la religion, il faut que toute la formation de la jeunesse soit pénétrée du baume de la piété chrétienne.

C'est le miracle de l'enseignement catholique, — qu'il soit donné par le clergé ou par les laïcs, — de pouvoir réaliser cette tâche, pourtant surhumaine, parce que nous éduquons la jeunesse dans la mystérieuse communion avec le corps de Jésus-Christ, et sous l'inspiration protectrice et fertile du Saint-Esprit.

Et c'est dans cette sainte harmonie seulement que la formation intellectuelle peut, à la fois, fournir les meilleurs citoyens à la société chancelante et les plus compétents et hardis champions à l'Eglise éternelle.

J.-P.-CHR. DE BOER,

Recteur du Lycée catholique de Jeunes filles à La Haye.

Gott in Frankreich

Par la lettre pertinente et judicieuse que M. Bernard Grasset a écrite à M. Frédéric Sieburg, correspondant de la *Gazette de Francfort*, auteur de considérations sur la France, éditées par ses soins (1), nous avons pu apprécier la qualité de la réponse avant que de connaître les propos qui l'avaient provoquée. Nous les connaissons désormais; et le publiciste allemand a pris soin de les compléter lui-même, pendant un séjour à Paris, par des déclarations qu'ont reproduites plusieurs de nos journaux. Mieux eût valu sans doute, pour l'effet qu'il attendait de la traduction de son livre, que M. Frédéric Sieburg demeurât personnellement dans un certain mystère. Il a préféré se découvrir et s'expliquer davantage; nous ne pouvons que lui en savoir gré.

Le ton de haute discussion que M. Bernard Grasset avait donné au débat, en le portant sur le plan de l'esprit, risquait de nous abuser sur les desseins tout réalistes de l'habile M. Sieburg. Tandis que nous confrontions à son sujet nos idéaux de civilisation et de culture, que nous interrogeons le passé, l'histoire, que nous définissons notre notion de l'homme, et qu'abusés par ce titre inexact : *Dieu est-il Français?* nous faisons de la métaphysique, M. Frédéric Sieburg profitait de cette diversion idéaliste pour demander à l'épargne française, par le truchement des *Nouvelles littéraires*, les « crédits à long terme » dont son peuple a besoin. Toujours le vieil adage de Luther : « Laisse la vie être terre, et la doctrine ciel ». M. Sieburg est fidèle au « dualisme » de sa race; et son livre en apporte un nouveau témoignage.

On oublie trop que cet essai de *Volkspsychologie* n'a pas été écrit pour des Français, mais pour des Allemands, qu'il répond à des préoccupations allemandes, et que ce qu'on y peut trouver de vues ingénieuses sur notre pays s'adresse à des têtes allemandes qui y cherchent et en retiennent toute autre chose que nous-mêmes. Là où un certain ton de sympathie nous surprend, nous touche comme un hommage et nous met en confiance, le lecteur d'outre-Rhin ne ressent que dépit ou qu'envie. Pour le bien entendre, ce livre, il conviendrait de le lire avec un esprit allemand et d'abord de lui restituer son titre : *Gott in Frankreich*, « Comme Dieu en France » — locution germanique qui s'emploie dans un sens assez voisin de *comme un coq en pâte*, pour définir cet état de bien-être physique, de vie facile, de bonheur et d'aisance que le nom de France symbolise aux yeux d'un Allemand. Ce titre réaliste, terre à terre, cette image concupiscente, et qui répond si bien aux intentions de M. Sieburg, on nous l'a traduit par : *Dieu est-il Français?* — véritable calembour qui ne signifie rien que d'absurde ou d'inconvenant et qui a, par surcroît, le désavantage de mettre en cause des notions spirituelles et religieuses qu'il vaut mieux réserver pour d'autres occasions.

Bien que M. Sieburg jette l'anathème et qu'il se pose en défenseur de l'orthodoxie, on ne lui fera pas, en effet, l'honneur de discuter sa théologie, après avoir lu les pages qu'il a écrites sur Jeanne d'Arc.

(1) Cette lettre de M. Bernard Grasset avait été publiée dans la *Revue Universelle* du 1^{er} décembre avant de paraître en annexe à la traduction française du livre de M. Sieburg.

A qui ne découvre dans les paroles de la sainte : « Je viens au nom du Roi du Ciel », qu'une « formule d'aspect conventionnel et social », il serait vain de prétendre expliquer ce que fut la messagère de la politique divine. Il a suffi à M. Sieburg de démarquer quelques écrivains révolutionnaires, de Michelet à M. Bernard Shaw, pour faire de Jeanne une révoltée, une « gallicane », puis une « terroriste dangereuse », une « émule de Robespierre », la première incarnation de ce « patriotisme mystique » des Français, où il dénonce avec horreur « une rébellion luciférienne », la « plus grande hérésie de tous les siècles ». Allons, M. Sieburg, cette hérésie qui consiste à enrôler Dieu au service des fureurs guerrières, vous savez bien l'ouï elle vient : elle inscrivait sa sentence sur le ceinturon de vos soldats. D'ailleurs s'il croit opportun de la flétrir, au fond de son cœur M. Sieburg ne la renie point : ce que secrètement il admire en Jeanne d'Arc, ce n'est pas le mystère de sa charité, c'est « ce grand mystère national » qu'elle symbolise à ses yeux, c'est, à travers son histoire, ce « principe d'unification qui a toujours présidé à l'édification de la France », et qui manque encore à l'Allemagne. Aussi ne peut-il concevoir Jeanne que sous les traits d'une Brunehilde : pour lui et pour ceux de sa race à qui il le fait entendre, l'appel de Jeanne, « jailli de la détresse », c'est celui du *retour à la vie* — et l'on sait ce qu'un tel mot réveille dans les profondeurs du subconscient germanique.

* * *

La philosophie qui anime l'ouvrage de M. Sieburg, nous ne la connaissons que trop, hélas! mais bien qu'identifiée, qualifiée, éprouvée dans ses désastreux effets, elle n'a pas encore épuisé sa redoutable virulence. C'est ce naturisme primitif qui exalte les puissances de l'instinct et libère les énergies de la matière, vénérées comme les éléments profonds de la vie; c'est ce « dynamisme » qui sous prétexte de servir le « devenir créateur », ne craint pas de accélérer par la violence pour hâter la « transformation du monde », quand il rencontre un obstacle à sa frénésie. M. Sieburg, d'ailleurs, ne le dissimule pas; il se contente de nous prévenir que rien ne saurait s'opposer à la force élémentaire qui travaille l'âme allemande, à ce besoin de changement qui est sa formule de vie : « Notre nature, dit-il, permet ce *changement*, elle le suppose même... Ce n'est pas l'être, c'est le *devenir* qui est l'état propre de l'Allemagne. » Laissons-là cette idéologie confuse dont le moindre des Allemands nous rebat les oreilles, et voyons les applications possibles qu'en fait M. Sieburg à l'avenir des relations franco-allemandes et du genre humain tout entier : l'opposition du *statique* et du *dynamique*, en sortant des nûces hegelienues, devient d'une aveuglante clarté.

Parce qu'il appartient à un peuple jeune, neuf, encore barbare, et qui se vante de l'être, M. Sieburg ne laisse pas de faire admirer à ses congénères « la France entraînant et exaltant aux époques de grande énergie créatrice »; mais c'est pour leur dénoncer, avec un méprisant dédain, « son esprit et son exemple qui paralysent et incommode pendant les périodes *statiques* de sa vie nationale ». Ces périodes, dit-il avec impatience, ces périodes deviennent de plus en plus longues, les époques productrices s'espacent de plus en plus; aujourd'hui, nous assistons à la conservation, à l'aménagement, à la justification de ce que ce peuple unique a accumulé. » Et cette position conservatrice, humaine, faiseuse d'ordre et de paix, M. Sieburg ne nous cache pas qu'il n'en est pas de pire ni le plus redoutable pour les « peuples *dynamiques* », pour les pays qui « sont en pleine marche, comme la nature et l'univers » — et l'Allemagne est évidemment de ceux-là.

Aussi bien tout son livre ne tend-il qu'à montrer que, par sa perfection fermée, son « éviction de la nature », son « culte rétrograde » du passé, son « attachement à l'ordre d'hier », la

France se met en travers de tout progrès, qu'elle s'oppose à l'amélioration, à la « transformation de la vie », qu'elle fait obstacle à « l'idéal humain des temps nouveaux », que son humanisme n'est rien qu'« une protestation contre toute activité non française », qu'elle est la cause de la division qui prolonge l'état lamentable, douloureux, du monde, qu'elle arrête le développement universel — et celui de l'Allemagne en particulier. Car tandis que la France, « pareille à un îlot au milieu d'un univers qui change et s'organise sans cesse, se cramponne à un idéal petit-bourgeois, déterminé par sa tradition », l'Allemagne, au contraire, croit aux « formes nouvelles », a foi dans la destinée, s'intègre consciemment au progrès dont elle a fait sa religion et dont elle attend la liberté et le bonheur. Quel « obstacle » rencontre-t-elle sur le chemin où elle rêve de conduire l'humanité future? La France — la France qui « a peur de la jeunesse de ces tendances d'avenir et de cette volonté de s'affranchir, sans condition et à tout prix, du passé », la France « équivoque et chancelante » qui, par la « fatale duplicité de son attitude, s'oppose finalement à l'Europe et au monde ». Car c'est elle, poursuit M. Sieburg, qui jette partout les « semailles » de la discorde; et les « vieilles formules » où elle s'entête sont « plus proches de la guerre que de la paix ». La création des minorités nationales, les barrières économiques ne sont-elles pas son œuvre? N'est-elle pas du même coup responsable du renchérissement de la vie, de la dispersion des marchandises, du chômage et de l'appauvrissement dont souffrent les peuples? Mais c'est en vain que la France s'obstine dans sa résistance aux « forces élémentaires » qui travaillent aujourd'hui le monde. Et M. Sieburg ne cache pas la pitié que lui inspire, à lui, fils d'une race dynamique, le *stabilisme* de nos conceptions surannées : « Pauvre France, conclut-il, pauvre France qui veut s'assurer contre l'avenir derrière le bouclier des traités de paix ! La Vie, n'est-ce pas, n'a que faire de ces chiffons de papier ? »

Comprend-on maintenant ce que M. Sieburg entend par la philosophie du *devenir*, et voit-on l'âpre protestation qu'elle recouvre? Tout le reste du livre n'est là que pour la faire passer. M. Sieburg peut bien multiplier les éloges funèbres à l'endroit de notre patrie, s'attendrir sur ses beautés défuntes, pousser la générosité et l'« amour » jusqu'à ne plus voir en elle une « ennemie », mais « le symbole d'un monde qui disparaît » (plaignons ceux qu'une telle « admiration » comble d'aise); mais en dépit du linceul où il se hâte de l'ensevelir, M. Sieburg sait bien que la France vit encore. Cette France qui s'attarde et qui persévère dans son *être*, nous avons vu ce qu'il en pense : il la désigne comme un obstacle au « dynamisme » germanique, il montre en elle ce qui s'oppose au bonheur et à la vie des siens. Comment ne l'entendraient-ils pas? Et tandis qu'il se lamente sur l'appauvrissement de l'Allemagne qui n'a, dit-il, d'autres richesses que « son énergie nationale et son inlassable puissance de travail », il tourne leurs regards avides vers ce « paradis démodé et négligé » que la France offre à leur convoitise. *Gott in Frankreich*, répète M. Sieburg, et ces mots résonnent à leurs oreilles comme l'appel du désir. De toutes les flatteries qu'il nous prodigue, on sent trop bien celles qui sont capables de les émouvoir : elles n'ont rien que de positif et de charnel. La France, leur dit-il, c'est « la terre de la bonne vie », c'est « une provision sans limite de pain blanc et de vin rouge », c'est « ce pays riche qui possède une structure encore intacte et une réserve sans précédent de capital thésaurisé ». On ne saurait trouver d'arguments mieux faits pour exciter l'esprit de rapine, et ce n'est pas impunément qu'on les prodigue à une « race migratrice » qui, de son propre aveu, « a besoin de se compléter »! L'amour de M. Sieburg est d'une espèce redoutable et, comme le dit Grasset, il pourrait nous coûter la vie.

Mais l'auteur de *Gott in Frankreich* n'aime pas qu'on s'en aperçoive : il trouve « déloyal » d'introduire dans un « débat d'idées »

des considérations si terrestres. D'un coup d'aile, il se dégage, remonte en plein ciel, dans le « ciel de la doctrine », et nous enjoint de l'y suivre. Cette tactique, M. Sieburg l'a expérimentée pendant la guerre, alors qu'il servait dans l'aviation allemande. Il la préfère à la force. Il en attend de meilleurs résultats; et l'avoué qu'il en a fait à M. Frédéric Lefèvre compose une sorte d'apologue qui illustre de façon saisissante la manière du « généreux » M. Sieburg :

« J'étais aviateur, lui dit-il, l'aviation est une arme qui a besoin de beaucoup de choses pour marcher normalement : et nous étions dépourvus de tant de choses ! Nos appareils nous faisaient pitié. Je me souviens qu'un jour j'avais forcé à atterrir, à l'intérieur de nos lignes, un jeune aviateur canadien. Eh bien ! devant tous les perfectionnements de son appareil auquel rien ne manquait, j'ai eu honte pour nous. Mon adversaire était vêtu d'un beau cuir jaune, il avait un étui à cigarettes en argent massif, et le reste à l'avenant ; et nous, nous manquions de tout ! Il s'agissait d'abord d'avoir des appareils ; aussi notre chef d'aviation avait-il inventé une tactique qui consistait, plutôt que de combattre et de faire tomber l'avion ennemi, à l'entraîner dans nos lignes et le forcer à atterrir. »

Et M. Sieburg de conclure avec une évidente satisfaction : « J'étais passé maître dans ce genre de sport ».

M. Sieburg l'est resté. Il a toujours pitié de son peuple qui « manque de tout » et qui « a besoin de tant de choses » pour « marcher normalement », selon « sa nature dynamique ». Il envie toujours la richesse de son adversaire, le beau manteau de cuir jaune comme les magnifiques vergers du pays voisin, débordant de miel et de lait... Mais ce que M. Sieburg n'a pas pu oublier, c'est « l'étui d'argent massif ». Ah ! cet étui d'argent massif ! A force d'y rêver, il a pris devant ses yeux des proportions gigantesques, il a fini par se confondre avec le trésor accumulé par des générations de bourgeois français ! Et, obsédé par cette image fantastique, M. Frédéric Sieburg s'est mis en tête de renouveler le « coup de l'aviateur » : il lui a suffi de quelques feintes louangeuses pour nous entraîner dans ses lignes et nous forcer à atterrir. A quoi bon nous combattre ? Il ne s'agit que d'avoir notre argent : « Votre argent, dit-il, cet argent, qui cherche à travers le monde un placement sûr, favorable à l'épargne, pourquoi ne pas nous le prêter, à nous qui avons un tel besoin de crédits à long terme ? » Et M. Sieburg ajoute pour nous convaincre : « D'ailleurs, ce serait la meilleure garantie pour la paix, car aujourd'hui l'argent est plus fort que les armées ». Qu'attendent les admirateurs de *Dieu est-il Français* pour courir aux guichets ?

Chez Bernard Grasset qui nous aviez convié à une discussion d'idées, vous doutiez-vous que *Gott in Frankreich* servirait de ballon d'essai à un emprunt des banques allemandes ? Mais il était bon qu'on connût en France le livre de M. Sieburg : c'est mieux qu'un hommage, c'est un avertissement.

HENRI MASSIS.

A l'occasion des Fêtes de la Noël,
LA REVUE CATHOLIQUE DES IDEES
ET DES FAITS ne paraîtra pas la
semaine prochaine.

La Conspiration des paniers percés et les puissances européennes⁽¹⁾

Entre le Roi et l'ambassadeur de France, les relations se manifestaient parfaites. Il ne devait pas en être de même entre l'ambassadeur et le ministre belge des Affaires étrangères.

La diplomatie, le public et la presse continuent à s'occuper de ce qui, le 24 novembre, le comte de Dietrichstein au prince de Metternich (2), du complot orangiste avorté et de la démonstration française contremandée, ces deux enfants mort-nés de la folie belge et des lubies gallicanes. Il en est résulté de la mésintelligence et de l'aigreur entre les deux cabinets respectifs, on se lance réciproquement force reproches, démentis et récriminations. C'est peut-être là le bon côté de l'affaire. L'individualité des organes de ces deux cabinets à Bruxelles, M. de Briey et de Rumigny, n'est pas de nature à faciliter les voies de la conciliation ; car, si le premier de ces deux Messieurs fait preuve de peu d'habileté et d'un grand défaut d'expérience dans le maniement des affaires, l'ambassadeur de France se signale, de son côté, par l'emportement et la jactance de ses procédés. La mystification de ces deux diplomates constitue le fond et le ridicule de cette affaire qui a été agitée, traitée et terminée par leurs *Cours* respectives à leur insu et dont ils doivent débrouiller aujourd'hui les conséquences et accepter les déboires. Quel que soit le jugement qu'on porte sur la valeur d'un gouvernement représentatif, il me semble incontestable que là où il existe des transactions de ce genre entamées en dehors de l'action légale des ministres responsables pèchent par leur base et n'engendrent que de fausses positions qui compromettent tous les acteurs et ne servent qu'à amuser le parterre.

Mécontent de ce que M. de Briey affirmait aux diplomates étrangers, son ignorance des motifs du rassemblement militaire français aux frontières belges, l'ambassadeur de Louis-Philippe alla trouver le 17 novembre le ministre des Affaires étrangères.

Il se plaignit d'abord vivement d'un article publié dans *l'Indépendant* du 17 novembre et jugé par lui désagréable pour la France. Selon l'ambassadeur l'article avait été écrit par M. de Briey lui-même (3).

La conversation échangée entre M. de Rumigny et le comte de Briey paraît n'avoir revêtu aucun caractère d'aménité. Nous ferons observer que nous n'avons, à ce sujet, pour nous éclairer, que le rapport du premier adressé à M. Guizot le 17 novembre.

Le diplomate français demanda au ministre de faire en sorte que dans le cas où le gouvernement belge ne trouverait pas « sinon un inspiration de reconnaissance pour le service que la France avait manifestement eu l'intention de lui rendre en cette nouvelle occasion, ni une marque de confiance dans ses dispositions toujours bienveillantes, au moins d'imposer un silence absolu à son intermédiaire semi-officiel à cet égard ».

L'entretien commencé sur ce ton hautain devait énerver le ministre des Affaires étrangères et lui inspirer une réponse exacte en réalité mais dépourvue de prudence diplomatique.

A en croire le marquis de Rumigny, M. de Briey voulut d'abord argumenter sur ce que *l'Indépendant* n'était pas un journal officiel et sur ce qu'il était rarement obéissant. Puis il aurait cherché

(1) Voir la *Revue* des 28 novembre, 5 et 12 décembre 1930.

(2) *Archives de l'Etat à Vienne*.

(3) « Le fait d'un rassemblement de troupes françaises dans le département du Nord est confirmé, disait cet article. Il est aisé toutefois de concevoir les doutes que nous avons exprimés à ce sujet, en songeant à la manière dont le discours du trône a parlé du complot, lequel motif, parait-il, la formation de ce corps. Il était impossible de montrer avec plus de tact et de convenance que le gouvernement appréciait à sa juste valeur les folles menées de quelques individus. »

Depuis quelque temps, on était impressionné à l'étranger et surtout en Allemagne, de ce qui se disait touchant l'intimité des relations entre la France et les Pays-Bas, et l'on s'est demandé plus d'une fois, en supposant vrai ce que l'on rapportait, s'il n'y avait pas là un indice que certaines espérances n'étaient pas tout à fait évanouies. Est-ce que par la mesure dont il s'agit, le gouvernement français aurait voulu couper court à tous ces commentaires, et montrer de nouveau sa ferme volonté de maintenir intact ce qu'on établit les traités ? Nous nous perdons en suppositions sur la portée et le but réel de la mesure en question, et cette mesure continue à nous paraître aussi inutile qu'inopportune. Il est vrai que nous ne sommes pas dans les secrets du gouvernement français. Nous attendrons qu'ils nous soient révélés pour dire là-dessus notre dernier mot.

prétendre que le Cabinet n'avait rien à dire dans cette affaire; qu'il y avait été entièrement étranger; et qu'ainsi il ne devait rien à la France. L'ambassadeur riposta que ceci ressemblait par trop à la conduite du général Bunzen, à ce moment ministre de la Guerre, et en 1832 commandant de la place d'Anvers, qui aurait voulu interdire à l'armée française de passer par cette ville au moment où elle venait de s'emparer de la citadelle pour la rendre à la Belgique. M. de Brier promet toutefois, mais avec une sorte de répugnance, sembla-t-il à M. de Rumigny, d'appeler le rédacteur de *l'Indépendant* et de lui faire la leçon (1).

La conversation très vive avec le diplomate français ne devait pas disposer le comte de Brier à de la condescendance envers les desirs de l'ambassadeur. Quelques heures après cette conversation, le ministère des Affaires étrangères se vit interpellé à la Chambre des représentants par un membre de cette assemblée, M. Sigart, désireux d'obtenir les explications au sujet du rassemblement des troupes françaises près de la frontière belge, manœuvre qui, disait-il, n'avait pas de motifs connus.

Le comte de Brier se borna à répondre : « Le gouvernement a reçu avec le public la nouvelle d'un mouvement de troupes opéré sur notre frontière. Il a dû en être surpris, car rien dans le pays ne semblait provoquer une pareille démonstration. Il saura bientôt, sans doute, à quelles appréhensions l'attribuer; cette mesure, nous avons d'ailleurs lieu de le croire, restera sans conséquences » (2).

S'il avait été moins novice qu'il ne l'était dans les affaires diplomatiques, le ministre aurait opportunément, après cette déclaration, manifesté sa conviction dans les intentions bienveillantes du gouvernement français. Il eût ainsi, tout en dégagant la responsabilité du cabinet de Bruxelles dans la concentration de Lille, évité la querelle qui allait suivre.

Dès que parvint à Paris le rapport de M. de Rumigny du 17 novembre qui reproduisait la réponse de M. de Brier, M. Guizot y riposta sans aucun retard par une instruction où perçait le mécontentement le plus vif. Il écrivit le 10 :

« Monsieur le Marquis, J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'à la date du 17 de ce mois. Ce n'est pas sans un profond étonnement que le gouvernement du Roi a vu l'étrange attitude prise par le Cabinet de Bruxelles à l'occasion des mouvements militaires effectués sur notre frontière. M. de Brier ne pouvait pas ignorer que ces mouvements avaient eu lieu, non seulement dans l'intérêt de la Belgique et pour mettre, le cas échéant, le trône du roi Léopold à l'abri de toute attaque, mais encore sur la demande formelle et pressante de ce monarque. Nous ne devons certes pas nous attendre à ce que le ministre

(1) Le marquis de Rumigny ajoutait encore dans son rapport : « Je dois avouer que je ne puis pas reconnaître le bon esprit de M. de Brier dans toute cette affaire. Je ne crois pas qu'il soit blessé du silence que le roi Léopold a gardé envers lui avant de faire parvenir au gouvernement de Sa Majesté l'expression de ses craintes sur les dangers qui pouvaient menacer son gouvernement; mais il est tellement préoccupé de l'idée qu'il pourrait être obligé de répondre à des interpellations des Chambres, ou d'ailleurs, qu'il met une affectation mal calculée à soutenir que la Belgique n'a certainement pas provoqué la mesure adoptée par la France et même qu'il ne peut pas l'approuver. C'est pousser bien loin le respect pour les formes constitutionnelles. Peut-être est-ce encore le cas de s'attendre à retrouver ici l'habitude des Belges à repousser, quand le danger est passé, toute idée de reconnaissance pour les services qu'ils ont demandés ».

L'ambassadeur de France paraît avoir eu trop de dédain pour les formes constitutionnelles. On peut se demander si la persévérance que, jusqu'au bout de l'affaire, le Cabinet de Bruxelles, aussi bien par l'organe de son chef, J.-B. Nothomb, que par celui de son ministre des Affaires étrangères, mit à nier l'intervention du gouvernement belge dans la concentration des troupes françaises, n'était pas destinée à rappeler au roi Léopold, un peu trop disposé peut-être à faire de la politique étrangère son domaine exclusif, qu'il avait des ministres désireux de ne pas être engagés malgré eux dans des affaires dont ils avaient à supporter la responsabilité.

(2) Au sujet de l'impression que la concentration française avait produite sur les populations belges, le marquis de Rumigny écrivait à M. Guizot le 19 novembre 1841 :

« Les rapports qui me sont parvenus d'Anvers, de Gand, de Bruges et de Liège, assurent qu'on y a compris le motif de la concentration de nos troupes dans le sens que nous pouvions le plus désirer. Qui que ce soit n'en a conçu d'inquiétude. Au contraire, on y a trouvé un gage de sécurité. Les plus ombrageux ordinairement ont pu croire que c'était une démonstration inutile dans un état actuel du pays; mais personne n'a eu l'idée qu'elle ait eu lieu qu'un but hostile à la Belgique. Le peuple tout entier a montré en cela qu'il comprenait mieux que les ministres les besoins et les affections des nationaux. Il est à remarquer qu'à Gand, plus particulièrement, on a profité de cette circonstance pour indiquer plus positivement qu'avant, la nécessité qu'il y a pour la prospérité de la Belgique que l'on travaille enfin à réunir les deux pays sous le rapport des douanes ».

Archives du ministère des Affaires étrangères de France, Belgique, 1841-1842, octobre à mars.

des Affaires étrangères de S. M. le Roi des Belges, pour toute reconnaissance de ce nouveau service rendu par la France à la Belgique, affecterait de partager; quant à nos démonstrations, les inquiétudes des agents étrangers, et porter à la tribune de la Chambre des Représentants l'expression des mêmes défiances. S'il est vrai qu'il ait été question d'une note pour nous demander des explications sur la concentration de nos forces, le Cabinet de Bruxelles doit se féliciter de s'en être abstenu. Elle eût provoqué de notre part une réponse dont la netteté eût remis toutes choses à leur place. Je ne chercherai pas quel peut être le but de cette tactique renouvelée d'une époque déjà éloignée où les circonstances pouvaient sinon la justifier, du moins l'expliquer jusqu'à un certain point; mais le gouvernement du Roi n'accepte point l'étrange position qu'on veut ainsi lui faire; il compte que les soupçons si imprudemment provoqués seront promptement dissipés et que le gouvernement belge tiendra soit aux ministres étrangers, soit à la Chambre des représentants, un tout autre langage. Si on n'avait pas égard à nos justes demandes, nous pourrions nous trouver contraints d'entrer nous-mêmes, sur ce qui vient d'avoir lieu, dans des éclaircissements qui, de notre part, auraient sans doute, pour le Cabinet belge, de plus graves inconvénients.

« Au surplus, Monsieur le Marquis, nous n'avions pas attendu, pour faire cesser les mesures prises sur notre frontière, l'invitation du roi Léopold. Dès que nous avons eu la certitude que l'état des choses ne rendait pas nécessaire la prolongation de ces mesures, les ordres avaient été donnés pour renvoyer dans leurs cantonnements les troupes un moment réunies.

« Vous voudrez bien donner lecture de cette dépêche à M. de Brier (1). »

M. de Rumigny s'acquitta, le 22 novembre, de la mission dont le chargeait M. Guizot. Il le fit sur le ton hautain dont il avait usé une première fois envers le ministre des Affaires étrangères. Il refusa de transmettre à son gouvernement les « observations et récriminations » que le comte de Brier voulut opposer aux considérations développées dans la dépêche du 10. Il le pria de trouver bon qu'il se bornât à l'essentiel de sa mission à cette occasion, c'est-à-dire à lui demander formellement de dissiper promptement et catégoriquement tant vis-à-vis des ministres étrangers que de la Chambre les soupçons qu'il avait imprudemment provoqués au sujet de la démonstration que la France avait faite dans une intention qui ne devait point être méconnue, et il l'engagea, s'il ne se proposait pas d'obtempérer à cette demande, à charger M. Le Hon de donner à M. Guizot les explications qu'il croirait devoir faire parvenir au gouvernement de Louis-Philippe.

M. Nothomb assistait à la conversation. A son intervention, on convint que le cabinet belge s'attacherait à donner à la France « la satisfaction qu'elle était en droit d'attendre et que l'on exprimerait à cette occasion tout à la fois reconnaissance pour le service rendu et toujours confiance dans ses dispositions amicales ».

M. de Rumigny n'accueillit pas cette promesse sans prévenir ses interlocuteurs de la nécessité de réaliser une démarche « franche et complète », en y ajoutant la menace que s'il n'en était pas ainsi, le gouvernement français, comme le disait la dépêche de M. Guizot, donnerait des éclaircissements de nature à entraîner pour la Belgique les plus graves inconvénients.

Le marquis de Rumigny terminait son rapport sur cet entretien en exprimant sa satisfaction du langage de M. Nothomb (2). Mais il négligeait de rapporter certaines parties pourtant intéressantes de ce langage.

Le ministre de l'Intérieur s'était, en effet, attaché à lui faire comprendre l'intérêt des deux cabinets de ne pas se montrer réciproquement trop exigeants, des bévues ayant été commises des deux côtés. Le Cour de Bruxelles avait eu tort de provoquer cette affaire, fût-ce même de la manière la plus indirecte et la plus détournée, à l'insu de ses ministres; celle des Tuileries avait commis une légèreté en donnant à la lettre particulière d'une Reine la valeur d'une demande du Roi, voire du gouvernement du Roi (4).

Le comte de Brier ne voulut pas rester sous le coup des repro-

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, Belgique, 1841-1842, Octobre à mars.

(2) Le marquis de Rumigny à M. Guizot, 22 novembre 1841. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, Belgique, 1841-1852, octobre à mars.

(3) Le comte de Dietrichstein au prince de Metternich, 24 novembre 1841. Archives de l'Etat à Vienne.

ches de M. Guizot qu'il estimait avoir été mal renseigné par le marquis de Rumigny.

Le ministre des Affaires étrangères de Louis-Philippe avait lu au comte Le Hon, ministre de Belgique à Paris, sa dépêche du 19. En la commentant, il se montra surtout mécontent de ce que, dans ses explications aux membres du corps diplomatique accrédité à Bruxelles, et en particulier aux ministres d'Autriche et de Prusse, le comte de Brier eût paru s'associer aux « inquiétudes et aux déficiences » de ces diplomates. Il sembla tout aussi froissé du sens de ces explications que de la déclaration faite à la Chambre des représentants, et affirma savoir avec certitude que le comte de Brier avait entièrement adhéré aux objections du baron d'Arnim sur l'inutilité, les inconvénients et même les dangers de la mobilisation des troupes françaises (1).

Dans une première lettre adressée au comte Le Hon, le 22 novembre, après avoir déploré l'ignorance dans laquelle il avait été laissé de la décision prise à Paris le 9, ignorance dans laquelle le marquis de Rumigny avait d'abord feint se trouver également, le ministre belge des Affaires étrangères protestait contre la supposition qu'il eût rien voulu dire ou dit de nature à blesser le gouvernement français. S'il s'était abstenu d'affirmer la conviction du cabinet tout entier dans le désintéressement de la France en cette circonstance, c'était pour ne pas exciter des susceptibilités très vives à l'intérieur et à l'extérieur. « L'intervention de l'armée française en 1831 et en 1832, disait-il, les événements qui ont accompagné la conclusion du traité de 1839, tous ces faits ont inspiré au pays des dispositions ombrageuses qu'on peut trouver exagérées, mais dont il faut bien cependant tenir compte. Quant aux susceptibilités de l'étranger, un fait tout récent les constate : c'est que l'on m'a déclaré que si la Belgique était menacée, on espérait bien qu'elle s'adresserait collectivement à toutes les puissances signataires et garantes du traité qui consacra notre indépendance, au lieu de borner son appel à une seule (2) ».

Une lettre du 24 répondit aux accusations d'avoir nourri, de concert avec le baron d'Arnim et le comte de Dietrichstein, des sentiments « d'inquiétude et de défiance » envers la France.

« Lorsque le baron d'Arnim, écrivait le ministre belge, est venu m'entretenir de la concentration des troupes françaises dans le département du Nord, je me suis borné à lui répondre que je n'avais connaissance du fait que par ce qu'en disaient les journaux et sur l'observation de Son Excellence que, dès lors, le gouvernement du Roi demanderait sans doute des explications au cabinet des Tuileries, j'ai répliqué que ceci était une autre question, toute d'administration intérieure sur laquelle je ne croyais pas avoir à me prononcer en ce moment. Il est possible que j'aie ajouté quelques mots sur ce que la mesure avait d'imprévu ; en tout cas, je n'ai pas été plus loin. Ma conversation avec M. le comte de Dietrichstein a été plus explicite peut-être, mais elle s'est renfermée dans le même ordre d'idées. J'ai déclaré que je n'avais pas reçu avis des mouvements militaires signalés, que j'en ignorais les motifs. Ne sachant pas alors quelle part revenait au Roi dans la mesure, j'ai pu dire que je n'en saisissais pas l'opportunité, et qu'au point de vue intérieur j'y voyais même des inconvénients. Et, en effet, j'étais préoccupé, je l'avoue, de l'impression pénible que cette nouvelle pourrait causer dans le pays, et surtout dans l'armée ; je redoutais les inconvénients graves qui pourraient résulter d'une impression semblable et le parti que des passions mauvaises pouvaient en tirer (3). J'ignore si, autour de moi, on a tenu un autre langage, si les limites que je m'étais posées ont été franchies ; je n'ai pas à m'en enquérir pas plus que je n'ai à me justifier de l'insertion dans un journal de quelques lignes publiées à mon insu.

(1) Le comte Le Hon au comte de Brier, 22 novembre 1841. *Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles*, France, 11¹, pièce n° 51.

(2) *Idem*, pièce n° 52.

(3) Les craintes ainsi conçues par M. de Brier n'étaient pas jugées sans fondements par tous les diplomates français. « Les inquiétudes du roi Léopold, écrivait de La Haye, le 17 novembre, M. de Bois le Comte à M. Guizot, venaient de le porter à une démarche qui me semblait bien grave : l'appel fait à l'appui de nos forces militaires nous donnait à nous une grande hauteur de position ou plutôt prononçait, par une épreuve éclatante et décisive, la vérité de la position du pays vis-à-vis l'un de l'autre, mais pouvait aussi compromettre toute la situation intérieure de la Belgique ». *Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris*, Pays-Bas, III, 1841.

De son côté, le prince de Chimay, ministre de Belgique à La Haye, écrivait le 19 novembre : « Si, d'une part, elle, (la concentration) enlève en Hollande tout espoir aux rares partisans de la Restauration, elle cause une bien triste et douloureuse impression en représentant aux yeux de tous le gouvernement belge comme faible et impuissant en présence de factieux ». *Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles*, Pays-Bas, t. IV, pièce n° 98.

Mais ce dont je puis répondre, c'est que je n'ai pas été au delà. Je n'hésite point à l'affirmer, ce serait travestir mes paroles et calomnier mes intentions que de supposer que j'aurais laissé entendre ou conçu des doutes sur les vues loyales et désintéressées de la France (1) ».

Les deux lettres écrites par le comte de Brier étaient destinées à être mises sous les yeux de M. Guizot. Celui-ci paraît avoir accueilli avec bonne grâce les explications du ministre belge. D'après une lettre du comte Le Hon, écrite le 26, les explications données étaient telles que l'affaire pouvait être considérée comme terminée de M. Guizot au comte de Brier. Il ne restait plus de nuages dans l'esprit du premier sur les intentions personnelles du second. La seule chose désirée par le ministre français des Affaires étrangères était une rectification publique de la déclaration faite à la Chambre des représentants et cela afin que le Cabinet de Paris ne fût pas obligé de prendre la parole au Parlement sur l'incident franco-belge. Le comte Le Hon terminait sa dépêche en disant : « Je vous prie de ne point vous préoccuper des rapports arrivés jusqu'ici sur vos entretiens avec les envoyés d'Autriche et de Prusse. C'est un incident dont on ne parle plus (2) ».

Une correspondance s'était établie entre le Roi des Français et le Roi des Belges. Vraisemblablement, les deux monarques s'étaient appliqués à calmer les susceptibilités de leurs ministères respectifs. Il y avait d'ailleurs intérêt à le plus vite possible le silence sur cette affaire. M. Guizot s'était ému à la pensée que le gouvernement belge aurait pu lui demander des explications au sujet de la concentration des troupes dans le département du Nord, jamais il n'en avait été question à Bruxelles. Mais il ne put éviter des interrogations à ce sujet des représentants de plusieurs gouvernements. Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, et d'autres diplomates l'interpellèrent. D'après la réponse de M. Guizot, le mouvement des troupes françaises avait été dicté par un sentiment de prévoyance pour le cas où la Belgique aurait pu être menacée. Le ministre s'abstint de faire mention d'une demande du gouvernement belge (3).

Pendant qu'à Paris on tenait ainsi un langage apaisant, M. de Rumigny continuait à parler avec hauteur aux ministres belges. Rappelant au comte de Brier la promesse d'une nouvelle déclaration de la Chambre des représentants, il le prévint « qu'il ne fallait pas compter que tout serait terminé parce qu'on aurait proféré quelques paroles d'atténuation à Bruxelles ; que l'affaire serait jugée ailleurs ; et que c'était pour la France et pour l'Europe qu'il fallait parler, qu'il fallait par conséquent que l'on évitât de tomber dans une seconde faute en ne s'expliquant qu'à moitié, parce qu'une seconde erreur serait pire que la première (4) ».

M. de Rumigny dut se convaincre plus tard que le Cabinet de Bruxelles n'entendait pas se plier devant ses volontés telles qu'il les exprimait.

M. de Brier fit le 25 novembre la déclaration promise. Annonçant la fin de la concentration des troupes françaises, il ajouta : « Les précautions qu'a prises la France se rattachaient à un état de choses qui a pu, d'abord, dans l'éloignement, se présenter sous des couleurs exagérées ; ces précautions étaient un nouvel acte de

(1) *Idem*, pièce n° 53.

Au commencement de cette lettre, le comte de Brier écrivait que les renseignements reçus par M. Guizot avaient été puisés à « des sources quelque peu suspectes ».

(2) Le comte Le Hon au comte de Brier, 26 novembre 1841. *Idem*, pièce n° 54.

(3) Le marquis de Rumigny à M. Guizot, 19 novembre 1841. *Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris*, Belgique, 1841-1842, octobre à mars.

(4) Le marquis de Rumigny à M. Guizot, 25 novembre 1841. *Idem*.

S'il faut en croire le marquis de Rumigny, le roi Léopold l'aurait encouragé dans ses critiques. « J'ai eu l'honneur, écrit-il dans la même lettre, de faire ma cour au Roi avant-hier. Le Roi en m'abordant m'a exprimé son mécontentement de l'étrange conduite de ses ministres à l'égard de la France. Il n'a pas hésité à l'attribuer à leur désir de se rendre agréables à M. d'Arnim. Comme il a fait connaître à Sa Majesté et à Votre Excellence tous ses regrets à cet égard, je m'apprendrais rien en insistant. Vous êtes suffisamment convaincu. Ce qui a le plus particulièrement mécontenté le Roi est qu'il avait averti M. de Brier et qu'ainsi il est incompréhensible qu'il ait commis une faute aussi impardonnable. Le Roi m'a prévenu qu'il avait donné ordre qu'elle fût réparée là où elle avait été commise. »

Faut-il ajouter pleine créance aux affirmations contenues dans cette dépêche ? Nous n'avons à ce sujet aucun moyen de contrôle.

De quoi le Roi avait-il averti M. de Brier ? Ce ne peut être du mouvement de concentration des troupes françaises, puisqu'il a déclaré lui-même n'en avoir pas eu connaissance. Sans doute s'est-il borné à le prévenir d'avoir à tenir un langage prudent à la Chambre des Représentants lorsqu'il y serait interrogé.

Salle PATRIA, rue du Marais, BRUXELLES

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

DOUZIÈME ANNÉE

Prendront la parole cet hiver :

- 18 novembre, Le R. P. SANSON, de l'Oratoire : *Femme, qu'attend de toi le monde moderne?*
2 décembre, M. P. BOUCHARDON, conseiller à la Cour de cassation de Paris : *Une grande empoisonneuse, Mme Lafarge.*
16 décembre, M. ABEL BONNARD : *En Chine!*...
23 décembre, Le comte de SAINT-AULAIRE, ambassadeur de France : *Richelieu.*
30 décembre, M. LOUIS MARIN, député de Nancy, ancien ministre : *Le vrai danger en Allemagne.*
6 janvier, une lecture de M. JACQUES COPEAU.
13 janvier, M. GUY de POURTALÈS : *Chopin*, avec le concours du maître-pianiste CIAMPI.
Cette conférence audition durant environ deux heures un quart, commencera à 4 heures.
20 janvier, une lecture de M. JACQUES COPEAU.
27 janvier, Le R. P. SANSON : *La réponse du Christ à l'appel des « Enfants du Siècle », I.*
3 février, Le R. P. SANSON : *La réponse du Christ à l'appel des « Enfants du Siècle », II.*
10 février, Le R. P. SANSON : *La réponse du Christ à l'appel des « Enfants du Siècle », III.*
17 février, M. ANDRÉ CHAUMEIX, de l'Académie française :
24 février, M. ANDRÉ BELLESSORT : *Un grand dramaturge contemporain : François de Curel.*
3 mars, S. G. Mgr GRENTE, évêque du Mans : *Le curé d'Ars.*
17 mars, Le comte APPONYI : *Pour la Hongrie!*...

La Quatrième conférence sera donnée le mardi 16 décembre, à 5 heures, par le comte de SAINT-AULAIRE ambassadeur de France
Sujet : **Richelieu.**

Prix de l'abonnement à la série des quinze conférences :

Fauteuils et baignoires : 175 francs; parquets, balcons de face et 1^{er} rang de côté : 150 francs,
balcons 2^e série estrade : 125 francs

La location des places se fait comme l'année dernière, par les soins de la Maison F. LAUWERYNS, 36, TREURENBERG, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 1/2 à 12 heures et de 2 1/2 à 5 heures.

Le Comité des Conférences :

Comte CARTON DE WIART, ministre d'Etat
Monsieur SCHYRGENS
Abbé R.-G. VAN DEN HOUT
Valentin BRIFAUT
Vicomte DAVIGNON
Baron F. VAN DEN BOSCH
Victor WAUCQUEZ, sénateur
Georges BEER, secrétaire

Les conférences paraîtront dans LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS

Secrétariat des conférences : à LA REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS
57, RUE ROYALE, TÉL. 17.20.50

bienveillance de la part d'un gouvernement qui nous a déjà donné tant de preuves de bon vouloir et de sympathies ». Puis sur une interpellation de l'opposition désireuse de savoir si le gouvernement avait provoqué le mouvement des régiments français, il se borna à s'en référer aux paroles qu'il avait prononcées dans la séance du 17 novembre. Ni lui ni M. Nothomb ne voulurent donner des explications plus formelles. Il leur importait de ne pas découvrir dans cette circonstance la personne du Roi et celle de la Reine.

Ils devaient d'ailleurs avoir tous deux l'occasion de revenir encore sur cette question.

L'opposition s'en fit une arme à la Chambre des représentants. D'après des journaux français, la concentration de troupes commandée par le gouvernement de Louis-Philippe répondait à une demande du gouvernement belge. Des membres du parlement auraient voulu faire confirmer par les ministres la vérité de cette assertion afin de pouvoir les accuser d'avoir violé la Constitution, celle-ci exigeant l'assentiment des Chambres pour que des régiments étrangers pussent être appelés sur le territoire national.

A la séance du 3 décembre, M. Devaux posa nettement à M. Nothomb, ministre de l'Intérieur et chef du Cabinet, la question : « Etes-vous, oui ou non, étranger à l'appel d'une armée française sur nos frontières ? » M. Nothomb répondit « Oui », au risque de déplaire, d'après le comte de Dietrichstein, « à M. l'ambassadeur de France et à la Cour qu'il représente (1) ».

Interrogé à nouveau à la séance du 13 décembre, le comte de Briey répondit que la concentration avait été spontanée. Cette réponse causa également grand déplaisir au marquis de Rumigny, présent à la séance (2).

Lorsqu'il eut connaissance de la réponse de M. Nothomb, l'ambassadeur de France se rendit chez ce ministre. « Je ne lui ai pas caché, écrivait-il à M. Guizot, le 7 décembre (3), la portée que pouvait avoir cette éternelle dénégation d'un fait qui serait confirmé dans un autre sens à la tribune française; il m'a déclaré qu'il ne pouvait absolument pas agir autrement qu'il l'avait fait parce que la démarche directe faite par le Roi auprès de la Cour de France, son silence envers ses ministres, et les paroles malheureuses de M. de Briey avaient placé le ministère dans une situation très fâcheuse. Avouer aujourd'hui ce que le ministre des Affaires étrangères avait nié peu de jours avant, ce serait disloquer le ministère; convenir de la démarche du Roi, ce serait compromettre le Souverain. De toute nécessité, il faut donc soutenir le premier dire et espérer que le gouvernement français ajoutera au dernier témoignage de bienveillance dont, lui, M. Nothomb, a proclamé la reconnaissance de la Belgique, celui de ne pas trop insister pour constater une opposition entre le langage des deux tribunes. Votre Excellence appréciera cet appel à la générosité du Cabinet français.

La réponse de M. de Briey, dans la séance du 13, ne paraît avoir provoqué aucune démarche du diplomate français. Il se borne à la signaler à son gouvernement en annonçant que l'opposition reviendrait à l'attaque lorsque la question aurait été discutée au parlement à Paris (4).

A partir de ce moment, le conflit paraît s'être apaisé entre la France et la Belgique. Le gouvernement de Juillet y attachait d'ailleurs vraisemblablement moins d'importance que son représentant à Bruxelles.

À l'étranger, la concentration des troupes françaises avait provoqué de l'émotion. Non seulement on y craignait, comme nous l'avons déjà dit, de voir la France jouer à nouveau, comme en 1831, le rôle de défenseur exclusif de la Belgique, mais on y redoutait aussi des tentatives, en cas d'intervention, des troupes de Louis-Philippe de prendre possession des forteresses belges. A ce moment, la démolition de ces ouvrages était à nouveau discutée (5).

(1) Le comte de Dietrichstein au prince de Metternich, 5 décembre 1841. *Archives de l'Etat à Vienne*.

(2) Le même au même, 15 décembre 1841.

(3) *Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris*, Belgique, 1841-1842, octobre à mars.

(4) Le marquis de Rumigny à M. Guizot, 17 décembre 1841. *Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris*, Belgique, 1841-1842, octobre à mars.

(5) « Le ministre de Prusse, écrivait, le 19 novembre 1841, le marquis de Rumigny à M. Guizot, continue à se livrer à une activité plaisante au milieu de ce débat. Il mêle tout à la fois la politique et le commerce : je ne sais quelle terreur s'est emparée de lui; mais il est persuadé que le mouvement de troupes qui s'est fait sur la frontière de France a pour but de prendre

Dès que les premiers bruits de concentration parvinrent à Berlin, M. de Maltzan, ministre des Affaires étrangères, interrogea le comte Bresson, ministre de France. Ce diplomate, conscient sans doute du mauvais effet que semblable nouvelle devait produire à Berlin, répondit que les événements de Bruxelles avaient pu faire naître l'idée de semblable mouvement, mais qu'elle paraissait abandonnée (1).

De son côté, le prince de Metternich s'entretenait à Vienne de l'événement avec le comte de Flahaut, ambassadeur de Louis-Philippe.

Le diplomate français commença par avouer au Prince sa complète ignorance relativement à la mesure elle-même et aux motifs qui l'avaient produite. « Mais, écrit-il à M. Guizot, le 25 novembre, je lui (à Metternich) ai fait sentir le ridicule qu'il y aurait à attacher la plus légère importance à une réunion de vingt mille hommes qui ne pouvait avoir aucun but sérieux; que si, pourtant, le Roi avait eu des motifs de craindre des mouvements populaires sur notre frontière et d'être alarmé pour la sécurité du trône de sa fille et de son gendre, je trouvais, quant à moi, tout naturel qu'il eût eu recours au moyen de parer à ce danger. Le Prince m'a répondu que lui non plus n'y attachait pas d'importance, qu'il était même convaincu que, peut-être, au moment où il me parlait, la dislocation avait eu lieu et que les régiments étaient rentrés dans leurs garnisons; qu'il le regrettait seulement, parce que cela fournirait aux ennemis du Roi l'occasion de lui prêter des projets auxquels il n'avait probablement pas pensé. J'ai dit que c'était un malheur inévitable et dont il fallait prendre son parti et la conversation a fini (2) ».

Il est douteux que le prince de Metternich ait, comme le comte de Flahaut, considéré comme ridicule d'attacher de l'importance à la concentration des troupes françaises, car, le 27 novembre, il fit savoir au comte de Dietrichstein que le langage tenu par ce dernier, de concert avec le baron d'Arnim dans ses entretiens avec le comte de Briey, avait obtenu le suffrage plein et entier du Cabinet de S. M. l'Empereur d'Autriche (3).

Le baron d'Arnim reçut la même approbation de son gouvernement le 17 décembre. Le comte de Maltzan signalait dans la dépêche écrite ce jour-là le service que les représentants de l'Autriche et de la Prusse avaient rendu au gouvernement belge « en appelant son attention sur l'impression désavantageuse que cet événement a dû produire à l'étranger et en Allemagne surtout, où on a dû être justement surpris d'une démonstration militaire étrangère qu'aucun motif plausible et aucune demande de secours n'avaient provoquée ».

Le comte de Dietrichstein et le baron d'Arnim se rendirent, le 19 décembre, chez le comte de Briey pour lui lire les dépêches de leurs gouvernements. Le ministre belge se borna à leur exprimer sa conviction anticipée de l'approbation que les Cabinets de Vienne et de Berlin donneraient au langage de leurs ministres à Bruxelles. Il en appréciait lui-même, ajouta-t-il, « la convenance et la mesure » (4).

Le prince de Metternich ne paraît cependant pas avoir éprouvé un mécontentement très vif et très durable de ce qui s'était passé à la frontière franco-belge. Mais il aurait voulu que le gouvernement français se fût expliqué plus catégoriquement, dans ses journaux officiels, sur le but de la concentration des troupes. Il aurait souhaité voir faire par le Cabinet de Paris la déclaration nette, explicite, de sa résolution de ne jamais permettre en Belgique un autre état de choses que celui consacré par les traités. A cette déclaration aurait dû être donnée la conclusion que le renversement du gouvernement belge ayant été le but du complot découvert,

les forteresses belges dont il provoque plus activement que jamais la démolition ».

Cette crainte de voir les Français s'emparer des forteresses belges existait aussi chez le comte de Dietrichstein, qui écrivait, le 14 novembre 1841, au prince de Metternich : « Je regarde comme un devoir de ma position officielle de fixer l'attention de V. A... sur le danger de laisser encore longtemps en suspens la démolition des forteresses belges dont le maintien est évidemment contraire aux intérêts allemands et à la cause de l'ordre. » *Archives de l'Etat à Vienne*.

(1) Le comte Bresson à M. Guizot, 20 novembre 1841. *Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris*, Prusse, 1841.

(2) *Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris*, Autriche, 1841.

(3) *Archives de l'Etat à Vienne*.

(4) Le comte de Dietrichstein au prince de Metternich, 19 décembre 1841. *Archives de l'Etat à Vienne*.

des troupes avaient été réunies pour être prêtes, le cas échéant, à s'opposer à toute tentative de ce genre (1).

Cette déclaration eut sans doute été sage et aurait évité maintes difficultés.

Le prince de Metternich, pas plus que les ministres des autres Etats européens, n'avait intérêt à faire grise mine à la France en cette occasion. Aux interpellations des représentants à Paris des puissances garantes de notre neutralité, le gouvernement de Louis-Philippe avait suffisamment compris que ces puissances entendaient avoir leur mot à dire elles aussi lorsqu'il s'agirait de sauvegarder l'existence de l'Etat créé par les délibérations de la Conférence de Londres (2) et que certaines velléités d'absorption de la Belgique n'étaient pas oubliées dans diverses capitales du vieux continent. A Vienne et à Berlin, peut-être à Londres aussi, on espérait sans doute que la morale de la fable serait, selon le mot de Dietrichstein, « que le gouvernement français s'abstiendra désormais de toute promenade militaire à la frontière belge à laquelle il s'est si légèrement décidé dans la présente occurrence » (3).

A. DE RIDDER,
Conseiller historique
du Ministère des Affaires étrangères.

Les habitations à bon marché

Les habitations à bon marché sont des habitations chères. La plupart de celles que nous avons construites depuis la guerre sont allées à des éléments relativement fortunés. Pour les autres, à moins qu'ils ne soient soutenus, le seul logis possible est toujours le taudis.

On a mis en œuvre tous les systèmes. De l'habitation isolée qui est l'idéal, on est venu à l'habitation accouplée, à l'habitation faisant partie d'une rangée. De celles-ci on a passé au bloc, à l'habitation superposée, blocs moyens de trois à cinq étages, blocs de dix étages et plus.

On a réduit le coût de l'habitation, mais en en réduisant le volume et la superficie.

On est arrivé à ce concept dont l'énonciation seule est l'aveu d'une défaite, au concept de l'*Habitation minimum*. L'habitation minimum, son nom l'indique, est la plus petite habitation honorable que la société puisse offrir à ses membres.

Que faut-il, dans l'ordre de l'habitat, à une famille, pour subsister? Peu de chose, en vérité, si l'on en juge par certaines situations existantes. La compressibilité humaine tient du prodige. Mais pour vivre, pour vivre décentement, non pas en animaux, mais créatures faites à l'image de Dieu?

Il faut bien user de chiffres, dans une question où les chiffres ont une telle importance, mais qui ne voit l'ironie qu'il y a à vouloir mesurer par des quantités métriques la somme de bonheur, de joie, ou de liberté qui peut être accordée à un être humain.

Lorsque l'on parle d'habitation minimum et que des spécialistes assemblés, comme ce fut le cas ces jours derniers à Bruxelles, s'entendent pour reconnaître qu'il est souhaitable de prévoir au moins quinze mètres carrés de superficie habitable par occupant du logis, on trace une limite.

(1) Le baron O'Sullivan de Grass au comte de Briey, 11 décembre 1841. Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. Autriche, t. VIII, pièce n° 99.

(2) C'est tout à fait erronément que le marquis de Rumigny écrivait le 5 janvier 1842 à M. Guizot : « L'attitude qu'a prise la France de protéger la Belgique en toute occasion est reconnue presque comme un droit de la part de l'Europe. » Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris. Belgique, 1841-1842, octobre à mars.

(3) Dietrichstein à Metternich, 24 novembre 1841.

Mais que vaut en l'espèce cette limite, pratiquement, dans un cas donné? Elle est conditionnée, par le site, par le plan, par la disposition intérieure des locaux, par le nombre aussi des occupants du logis.

La plupart des schémas exposés aux *Journées de l'Habitation Minimum* prévoient pour les occupants un chiffre normal de trois à quatre unités, maximum de cinq ou six.

Il ne s'agit pas précisément de familles nombreuses.

Ce qui est possible, suffisant pour un ménage avec deux ou même trois enfants, ne l'est plus du tout pour un ménage qui en compte quatre ou cinq, même si l'on accorde à celui-ci une surface habitable supplémentaire.

L'encombrement d'une salle, de cette salle commune que le ménage occupe en son entier pendant de nombreuses heures, cet encombrement se mesure à la superficie de la salle et non point à celle du logis.

Ce minimum de 15 mètres carrés est donc purement théorique. Valable pour une cellule familiale réduite, du type qui semble malheureusement devoir prédominer dans les villes, il est notablement insuffisant pour la famille nombreuse.

Il suppose d'autre part une réduction à son minimum également de la vie de famille, celle-ci étant présumée devoir prendre ses plaisirs et ses distractions au dehors, toujours suivant le mode régnant.

Etablir le coût d'une habitation, en fonction de son volume, réduire le volume pour réduire le coût, c'est agir du point de vue logique en bon mathématicien, mais du point de vue social, c'est se montrer médiocre calculateur.

On a reproché aux organisateurs des Journées de l'Habitation minimum, au vu des opinions de l'un d'entre eux, de prêcher à mots couverts le malthusianisme. Ce reproche n'est pas fondé, du moins en ce qui concerne l'intention.

En fait, les documents exposés, et c'est là leur faiblesse, donnaient comme normale une situation qui le devient peut-être, mais que nous aurions tort d'accepter pour telle. L'on peut et l'on doit regretter que presque aucun des plans exposés, plans empruntés à presque toutes les grandes villes du monde, ne faisait état d'une famille nombreuse. Il n'y a pas de doute que les débats menés aux Journées n'en aient été quelque peu faussés.

Cela dit, il faut reconnaître que ces conversations ont eu leur bon côté.

Elles ont mis en lumière des principes et des dispositifs dont les constructeurs d'habitations à bon marché auraient tort de ne point s'inspirer.

Economiser de la place est, de toutes façons, une nécessité. On le peut faire déjà, rien qu'en rendant à la superficie toute la valeur utile.

Châssis coulissants au lieu de châssis ouvrants, *équipement domestique* de l'habitation, c'est-à-dire suppression du mobilier adventice et encombrant, par un mobilier incorporé dans la construction et vraiment adapté à sa fonction, qui n'est pas de *meubler*, mais de *servir*, agrandissement de la salle commune aux dépens des chambres à coucher, qu'une ventilation bien entendue permet de réduire aux dimensions d'une cabine, création de cuisines standardisées, jeux d'armoires, tout cela est parfait et devrait être de règle.

Une habitation minimum suppose un mobilier minimum. Elle n'est habitable, elle n'est opérante qu'à cette condition. On en pourrait dire autant d'ailleurs, de l'habitation moyenne. Les meubles viennent d'habitude gêner ou même réduire à néant ce que l'ordonnance générale avait d'ingénieux.

Equiper une habitation, en même temps que la construire, c'est malheureusement en augmenter le coût. La réduction que cet équipement permet au besoin d'opérer sur la surface occupée par

l'habitation ne couvre pas les frais supplémentaires qu'il entraîne.

Pour échapper à ce cercle vicieux, il n'est qu'un moyen. Il faut *industrialiser* la production des maisons à bon marché. On parle d'éléments standardisés. Ce ne sont guère jusqu'à présent que les portes et les fenêtres : bien peu de chose en réalité. Il faut leur adjoindre tout le reste, cloisons, planchers, parements extérieurs, armature. Cela se peut. Ce n'est qu'une question d'organisation.

Bien entendu, les éléments doivent être combinables.

Mais on n'industrialise qu'en concentrant. La politique que nous pratiquons actuellement ne vise qu'au financement d'entreprises particulières. La Société Nationale des Habitations à bon marché ne peut rien faire pour abaisser le coût de la construction. Elle accorde des subsides, elle en contrôle l'emploi. Pour le reste, elle s'en rapporte aux organismes qu'elle patronne. C'est insuffisant. Il arrive qu'un de ces organismes obtienne des résultats satisfaisants, s'il est servi par les circonstances. Dans l'ensemble, le problème de la réduction du prix de revient reste entier.

Pour le résoudre, il faut donc que la Société Nationale étende le champ de son action. Elle doit mettre sur pied un programme non seulement financier, mais de production. Elle doit s'attraper à la technique de l'habitation.

Il lui faut pour cela prendre position d'abord sur un point. Il faut qu'elle examine et qu'elle décide s'il convient de bâtir des constructions basses, moyennes ou hautes; répartir les habitations à bon marché en cités-jardins ou les agglomérer en vastes complexes?

L'une et l'autre formule ont leurs inconvénients et leurs avantages. Socialement, la formule de la cité-jardin est de loin la meilleure. Mais elle est beaucoup plus coûteuse. Faut-il pour cela qu'on y renonce? Nous ne le pensons pas. Aux Journées, elles avaient gardé de nombreux partisans. L'architecte américain Ventra, notamment, s'en est fait le chaud défenseur.

La maison basse, malheureusement, nécessite une plus grande étendue de terrain; elle conduit à une désurbanisation, à un relâchement de la ville. Elle entraîne une multiplication et diffusion des moyens de transports, une augmentation des frais de voirie. Il ne paraît pas possible qu'on en généralise l'emploi de ce chef, dans les grandes agglomérations surtout. Si l'on mise sur le maintien de celles-ci, il faut bien se résoudre à recourir à la construction en hauteur, aux blocs. Reste à voir dès lors, si ceux-ci doivent être de hauteur moyenne, c'est-à-dire ne point dépasser cinq étages, ce qui est actuellement la norme, ou au contraire viser au gratte-ciel.

Mieux vaut, lorsqu'on adopte un principe, le pousser jusqu'à ces extrêmes conséquences, dans le présent domaine tout au moins.

L'immeuble-tour de Le Corbusier, qui va chercher dans le ciel la lumière et l'ensoleillement de cet immeuble qu'il fait surgir au-dessus d'un océan de verdure, ce n'est pas le sky-scraper new-yorkais, qui transforme les rues en puits, et noie tous ses voisins dans son ombre. C'est un géant débonnaire et bienfaisant. Douze de ses pareils, répartis sur le territoire qu'occupe actuellement le centre de Paris, des Champs-Élysées à la Gare du Nord, suffiraient à abriter toute la population qui y grouille actuellement dans un sordide entassement d'immeubles.

Hauts de 300 mètres, pouvant contenir chacun cinquante mille habitants, ils rendraient à la liberté, au trafic et à la santé urbains 90 p. c. de l'espace occupé par les constructions.

Techniquement réalisable, parfaitement acceptable du point de vue esthétique, plus discutabile peut-être du point de vue social, cette formule audacieuse n'a pas encore conquis les suffrages de Paris, à qui elle s'offre, aux dires de son inventeur, comme le seul remède à la congestion dont il souffre.

Les rencontrera-t-elle jamais? Il serait bien imprudent de le nier, car le mal est certain et les remèdes proposés jusqu'à présent se sont montrés parfaitement inopérants.

Pour ce qui nous concerne, nous n'en sommes pas à devoir imaginer à nos maux d'aussi puissants palliatifs. Nous aurions tort cependant de croire que la thérapeutique dont ils procèdent ne puisse offrir quelque intérêt pour nous.

La suppression des taudis au cœur de Bruxelles ne se fera qu'au prix de mesures radicales. Il n'y a pas que des immeubles à mettre bas, et des impasses à faire disparaître. Pour ne citer qu'un exemple, le quartier qui s'étend du Palais de Justice aux boulevards du centre devrait être abattu et remanié presque en son entier.

La question des habitations à bon marché se double ici d'une question d'urbanisation; on devrait même dire que ces deux questions n'en font qu'une.

Nous avons pris l'habitude des solutions fragmentaires. C'est une pratique qui coûte cher, et ne permet d'atteindre qu'à la moitié des bons résultats que l'on pourrait obtenir.

Dans une grande ville comme Bruxelles, un programme d'ensemble, basé non seulement sur le présent, mais sur l'avenir, est indispensable.

Ce programme n'est pas tracé, et on ne voit pas qu'on y songe, pas plus que n'est tracé celui qui aurait pour objet d'industrialiser la construction des habitations à bon marché.

Nous ne voyons pas à vrai dire comment les organismes actuellement existants s'y prendraient pour les établir. Ils n'ont pas été constitués à cette fin.

Mais une refonte et un élargissement des pouvoirs sont toujours possibles.

Pourquoi le gouvernement ne mettrait-il pas sur pied un Conseil Supérieur de l'Habitation, à charge pour lui d'établir un véritable programme d'action, programme dont il aurait ensuite à surveiller et diriger l'application d'accord avec les communes, ou les différents organismes intéressés.

Il serait injuste de dire qu'il n'a rien été fait jusqu'à présent. Mais ce qui a été fait n'est que peu de chose à côté de ce qui reste à faire.

Si l'on veut aboutir et vider à fond la question, il est plus que temps d'aviser.

MARCEL SCHMITZ.

La conversion d'Adolphe Retté

Après vingt-trois ans, je viens de relire *Du diable à Dieu*, où Adolphe Retté a raconté l'histoire de sa conversion. On se rappelle le retentissement de ce livre et la joie qu'il provoqua en 1907 parmi les catholiques. Après les retours à l'Église de Huysmans, de François Coppée et tant d'autres, c'était un triomphe de plus pour la foi, et d'autant plus glorieux que ce vaincu de la grâce venait de plus loin.

L'ouvrage n'a rien perdu de son actualité, et le drame de cette âme tiraillée entre Dieu et le démon reste aussi émouvant qu'au premier jour. Le temps lui a communiqué une grandeur nouvelle. Car si des critiques peu psychologues ont pu, au moment de son apparition, exprimer quelque doute au sujet de la sincérité de l'auteur, aujourd'hui que tout est consommé, que Retté vient de mourir d'une sainte mort, après de longues souffrances, la vérité de son témoignage se trouve scellée par vingt-trois ans de vie chrétienne et par les dix-neuf volumes qui ont marqué les étapes de son ascension vers la plus haute spiritualité.

Le dernier, *Oraisons du silence*, paru cette année même, permet de mesurer le chemin accompli sous la direction de sainte Thérèse d'Avila, dont il méditait assidûment la doctrine, et à l'école de

la « bonne souffrance », où il s'unissait toujours davantage à Jésus crucifié.

De plus, son action sur les esprits égarés, dont il connaissait par expérience les hésitations et les tourments sous les premières touches de la grâce, fut extraordinairement efficace : la conversion des pécheurs et des incroyants était devenue son apostolat spécial. Nombreux furent ceux qu'il ramena définitivement à Dieu. Ses lettres faisaient constamment allusion à des conquêtes opérées par ses livres et aux efforts qu'il déployait pour arracher aux griffes du « Mauvais » les âmes qui lui avaient crié leur détresse. A ses exhortations, il ajoutait alors ses prières et ses souffrances, et les prières de ses amis. Il m'écrivait en 1926 :

« C'est un fait que Notre-Seigneur daigne constamment se servir de mes livres pour se ramener des âmes. J'en ai une nouvelle preuve sous les yeux au moment où je vous écris. Cela et la grande paix que me vaut l'acceptation, en union avec le Maître, de mes souffrances, me donne bien des joies... Enfin, le filet (*rete*) que je suis désire pêcher des âmes pour Notre-Seigneur. »

Parmi tous ses livres, le plus efficace à ce point de vue restera *Du diable à Dieu*. C'est le livre-type du récit de conversion, celui où les incroyants de bonne foi, troublés par la question religieuse mais incapables d'adhérer au dogme ou de s'arracher à la passion, se retrouveront le mieux eux-mêmes. Car si les péripéties diffèrent, le fond du drame est toujours semblable : quel est le prêtre ayant un peu d'expérience de la vie qui ne pourrait appliquer à telle âme connue les tergiversations, les luttes, les rechutes, les désespoirs, les tentations de suicide dont le pauvre Retté décrit les affres avec tant de vérité ? Et qui n'a été le témoin ému de ces appels providentiels de la grâce, de ces illuminations subites qui sont à l'origine de toute conversion, et dont l'illustre converti d'Hippone a tracé, le premier, l'impérissable tableau ?

Rien, dans la vie de Retté, ne semblait préparer sa conversion. Elevé sans la foi, il fut, raconte-t-il lui-même, victime de discordes familiales et, dès l'âge de douze ans, à peu près abandonné à lui-même. Mis au collège dans une ville protestante, il ne retira, des pratiques de l'hérésie, qu'une vague croyance à l'existence de Dieu et un dégoût pour le christianisme. Devenu ensuite un apôtre du mal dans la presse et par la parole, anarchiste zélé, raffermi dans la haine de la religion par le besoin de justifier ses misères morales, il aurait dû logiquement s'enlizer tous les jours davantage dans l'erreur et dans la perversité. S'il s'en est dégagé — après bien des crises ! — c'est que la grâce l'a tiré sans relâche. Il semble que Dieu voulût le sauver malgré lui.

Cependant, cette conception de la conversion de Retté serait imparfaite. L'action de la grâce est un phénomène plus complexe. On peut l'étudier dans ce livre, qu'il est permis d'appeler, comme on l'a dit d'*En route* : « un traité de la grâce en acte ». On sera frappé de voir comment Dieu, pourchassant une âme, lui laisse toute liberté d'adhésion ou de refus, et comment une première coopération à l'assistance divine attire de nouveaux secours plus abondants.

Il y avait, dans le caractère de Retté, un fonds de droiture et de loyauté, sur lequel la grâce pouvait bâtir en sûreté. Un homme qui écoute les suggestions de sa raison et qui, logique devant sa conscience et devant les autres hommes, ne craint pas de pousser une vérité jusqu'aux conséquences pratiques, est dans les meilleures dispositions pour être éclairé par Dieu.

Le tout premier principe de la conversion de Retté fut le loyal aveu que la science est incapable d'expliquer l'origine du monde. Interpellé par un groupe d'ouvriers, au sortir d'une réunion où il avait péroré sur le progrès par le socialisme, il reconnut franchement que, scientifiquement, il est impossible de dire « comment le monde a commencé ». Il aurait pu satisfaire ses interlocuteurs par quelque grande phrase d'allure scientifique qui les aurait éblouis, mais « je m'en serais voulu à mort, dit-il, si je les avais trompés » et « je dus en revenir, bon gré, mal gré, à cette constatation que la Science se déclarait impuissante à expliquer l'énigme de l'univers ».

Cette loyauté ne resta pas sans récompense. De fil en aiguille, par la logique des déductions, Retté en arriva, un jour qu'il allait comme d'habitude ressasser ses tourments d'esprits dans la forêt de Fontainebleau, à conclure nettement : « C'est donc que Dieu existe ! » Et tout de suite, il accepta la conséquence de cette découverte :

« Ah comme alors je respirai à l'aise ! La forêt me parut transi-

gérée ; et on eût dit que les rayons du ciel imprégnaient toujours davantage ses frondaisons harmonieuses. Une force nouvelle coulait dans mes veines. »

« ... Mon âme s'épanouissait toute ; et je compris qu'il fallait rendre grâces. Je tombai à genoux sur la pierre moussie et, pour la première fois depuis ma quinzième année, je priai :

« — Mon Dieu, dis-je, puisque vous existez, venez à mon secours. Vous voyez : je suis l'homme de bonne volonté qui ne demande qu'à vous obéir. Assistez-moi, instruisez-moi, éclairez-moi... »

« Ce fut tout : mais c'était suffisant puisque jamais plus, à partir de ce matin, la conviction que Dieu existait ne sortit de mon âme. »

« Je devais encore m'égarer de bien des façons, résister en maintes occasions aux appels de la Grâce, me souiller de péchés nombreux. Cependant ma foi dans la Providence divine persista. Si imparfaite qu'elle fût, elle me soutint dans mes traverses et mes peines jusqu'au jour où le bon Dieu estima qu'il était temps de me ramener tout à fait à Lui et où sa Grâce me foudroya définitivement. »

Cette loyauté foncière de caractère empêcha Retté, malgré les rappels furieux de la passion et malgré les retours bien singuliers de sa rage blasphématoire, d'étouffer pour toujours la voix de sa conscience qui le sollicitait à la conversion totale.

Un autre élément influença dès les premiers combats la victoire du bien : son incompressible besoin d'idéal. Il avait une âme de poète, éprise des beautés de la nature. Sous les nefs gothiques des allées de Fontainebleau, il aimait à écouter le chant de la brise dans les hêtres. Le calme de la grande forêt le rapprochait chaque fois de Dieu ; il se sentait devenir meilleur au milieu de ses chers arbres ; il aurait voulu y construire une cabane « pour y vivre loin des hommes, loin des femmes, loin de la littérature, loin de tout ». Ce ne fut d'abord qu'un sentiment de poète, mais qui révèle l'élevation naturelle de son âme et qui explique son dégoût chaque fois que, des splendeurs de la forêt, il retombait dans sa « triste existence sensuelle et querelleuse ».

Ainsi encore, Dieu se servit de cette disposition naturelle pour élever peu à peu son esprit, des beautés de la terre jusqu'à l'amour du Créateur. La grâce s'emparait puissamment de tout ce qu'elle découvrait de bon dans ce caractère, sans se laisser rebuter par les abominations qui s'y mêlaient. Mystère de la divine Miséricorde !

Le point culminant du drame, la préparation immédiate du dénouement, ce fut la première entrevue de Retté avec le prêtre que François Coppée lui avait désigné, l'abbé Motet, vicaire à Saint-Sulpice. Moment terrible pour l'orgueil de l'ancien sectaire, suprême épreuve à laquelle, si longtemps, il s'était dérobé. Comme il est vécu, cet entretien ! Retté le relate avec une sincérité dont on ne peut douter. C'était si différent de ce qu'il attendait, et ce fut si grand dans sa simplicité. Après tant de tempêtes, cette âme entra enfin au port. Que Dieu est admirable dans ses voies !

Retté connaîtra encore de grandes épreuves ; il aura à soutenir des luttes et des tentations, dont nous entendrons l'écho dans ses livres suivants. Mais jamais plus sa foi ne sera ébranlée, et sa dernière œuvre, parue quelques mois avant sa mort, se clôturera par cette consolante déclaration :

« Un quart de siècle a passé depuis (ma conversion) et, comme au premier jour, je tressaille d'allégresse et de gratitude à m'en souvenir. Et, je puis en faire le serment d'une conscience sans nuages, jamais mon âme, imprégnée de Toi (mon Dieu), n'a connu la nostalgie du passé. Jamais elle n'éprouva le plus léger regret de sa vie inquiète et trouble d'autrefois. »

PAUL HALFLANTS.

AVIS IMPORTANT

Les abonnés dont l'abonnement prend fin au 31 décembre de cette année et qui n'ont pas encore payé pour 1931, sont instamment priés de vouloir bien verser d'urgence à notre compte chèque postal 48.916 le montant de celui-ci (75 francs, prix désormais uniforme pour tous nos abonnés), afin d'éviter toute interruption de service au début de l'année prochaine. Ils nous éviteront par là d'inutiles frais et ennuis.

L'adoration des trois rois⁽¹⁾

Le jardin de Joseph, devant sa petite maison, sous le grand soleil de l'après-midi. — Les arbres sont frais et d'un vert grenouille; le ciel est d'un bleu hésitant et les collines d'un bleu tendre. Il y a des pâquerettes dans l'herbe. Des langes séchent sur un fil de fer. En coulisse, dans les hauteurs, la chanson de l'émondeur descend du peuplier. Maria est assise à la porte de la maison devant un berceau d'osier. Elle ravaude des bas. Elle porte sur ses cheveux d'or épi un fichu blanc noué sous le menton. Sa robe bleue a pâli. Joseph bêche la terre pour faire une plate-bande de légumes. Il porte une camisole rouge passé. Il sourit, se met droit, enfonce sa bêche dans la terre, et, reprenant la chanson de l'émondeur :

JOSEPH

Quand j'étais petit, j'étais assis par terre
Près de la terrine de bouillie de notre mère

(Il éclate de rire et frappe dans ses mains.) Ah! Maria! Quel beau temps! Quel beau temps tout de même! Quel beau petit soleil! Hein!

MARIA (porte la main au-dessus de ses yeux et s'incline, d'un geste doux vers lui). — Oni.

LA VOIX DE L'ÉMONDEUR. — Mais le soleil n'est pas encore sec derrière ses oreilles. Il y a encore du poivre dans l'air.

JOSEPH (se tournant vers le haut, d'où vient la voix de l'émondeur). — Eh, Sander! Cela peut tout de même tenir cinq à six jours. La lune est à son premier quartier.

LA VOIX DE SANDER. — Ouiche! La lune et le temps, savez-vous quoi? Eh bien dans tout cela, il y a quelque chose qui cloche. Ça vient, je crois, de tous ces présages. Hier soir, à ce qu'il paraît, on a de nouveau vu l'étoile à queue. Et avez-vous déjà entendu parler de ces hommes bizarres qui sont arrivés dans le pays?

JOSEPH (inquiète). — Non. Quels hommes bizarres?

MARIA (les yeux apeurés, regardant vers le haut avec inquiétude). — Que dit-il?

LA VOIX DE SANDER. — Comment? Vous ne savez pas encore? Attendez. Je viens bourrer une pipe.

MARIA. — De quoi parle-t-il, Joseph?

JOSEPH. — Je ne sais pas. (Un temps.)

Sander entre en scène. Il porte un sarrau et un tablier bleus. Autour de son cou brun, un mouchoir rouge à pois blancs. Des bas vert vif comme de la laitue. Un petit chapeau sans couleur où brille une petite plume de pie bleue et blanche. Il est long et frise la quarantaine. Une moustache rousse pend sous son nez rouge en boule. Un rire dans ses yeux bouffis et des poils blancs sur ses mains fortes. Il bourre sa pipe en prenant du tabac dans une vessie de porc. Lentement, il l'allume et en tire de grosses bouffées. Il jette un coup d'œil sympathique à l'enfant endormi.

(1) Cette longue scène est un fragment d'une adaptation que nous avons faite de l'admirable récit de Félix Timmermans, traduit en français par M^{me} Neel Doff (*L'Enfant Jésus en Flandre*, Ridder, (dit.), sous le titre de *L'Enfant Jésus naquit en Flandre*. La première partie de cette adaptation, *Le mariage de Saint-Joseph* a été jouée par les Compagnons de Notre-Dame en mars 1930.

Pour Félix Timmermans, Notre Seigneur Jésus-Christ est né, il y a peu d'années, en Flandre, aux environs de Gand, dans le petit village de Bethléem; et sous sa plume, en dépit de l'apparent paradoxe du postulat, tous les événements de l'enfance de Jésus se déroulent avec une étonnante rigueur historique. Nous assistons au recensement à Bethléem, à l'annonce aux bergers, à la Nativité, à la Présentation, à l'Adoration des trois Rois, au massacre, à la fuite... en Hollande, et au retour à Nazareth, qui baigne ses pieds dans la Nêthe.

Il nous était impossible de publier dans ce cahier l'adaptation théâtrale tout entière : son importance, le nombre considérable des personnages et la difficulté de la mise en scène, qui en ont jusqu'à présent empêché la publication et la représentation nous retenaient à plus forte raison de la présenter ici. Il nous a semblé cependant que l'Adoration des trois Rois était relativement facile à mettre en scène. Nous espérons qu'il se trouvera des troupes assez bien inspirées pour tenter l'aventure. — L'œuvre de Timmermans et de Neel Doff est le plus beau récit de Noël que nous connaissions. Nous pensons fermement qu'il en serait également l'occasion du plus beau spectacle.

HENRI BROCHET.

(Nous devons à l'aimable obligeance de M. Henri BROCHET, l'auteur et le disciple de M. Henri GHÉON, la publication, ici, de ce remarquable fragment. M. BROCHET vient de fonder à Paris une revue mensuelle de théâtre — « JEUX, Tréteants et Personnages » — que nous ne saurions assez recommander à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent au théâtre chrétien. N. d. l. r.)

JOSEPH. — Qu'est-ce que c'est donc que cette histoire-là!

SANDER (important). — Une bande de je ne sais combien de Mores et d'hommes sauvages sont à Gand.

MARIA. — Oh!

SANDER. — ... Commandés par trois rois qui sont les plus riches et les plus puissants rois du monde entier. Et ces Mores et ces Chinois ont avec eux assez de piques et de couteaux pour raccourcir d'une tête, en un quart d'heure, toute l'armée d'Hérode. (Il tire de grosses bouffées de sa pipe.)

MARIA (aussitôt). — Mais que viennent-ils faire ici?

SANDER (fier et content et exagérant prodigieusement). — Ce qu'ils viennent faire ici? Mais s'il est vrai qu'ils ont avec eux des chameaux et des éléphants et d'autres bêtes sauvages comme des tigres et des crocodiles, je ne donne pas ma tête pour un bol de lait!... Il paraît qu'ils piétinent les champs pour le seul plaisir, qu'ils mangent les petits enfants...

MARIA. — Oh! Sander!

SANDER. — Partout où ils ont passé, toute la contrée est en feu et...

JOSEPH (agité). — Sander Sander. Je n'en crois rien, qu'ils viendraient par ici. Ce sont des émigrants, et ils vont droit à la mer s'embarquer pour des pays lointains vers lesquels les oiseaux s'en vont à l'approche de l'hiver. Je ne crois rien de toutes ces choses.

SANDER (décontenancé). — Je ne dirai pas que c'est tout à fait vrai. Si Pierre le obucher ment, je mens aussi. Je ne l'ai pas vu moi-même... Mais savez-vous quoi?

JOSEPH. — Quoi?

SANDER. — J'ai toujours pensé, quant à moi, qu'on manigançait quelque chose contre Hérode.

MARIA. — Contre Hérode?

SANDER. — Voyez un peu. (Il dessine de grands gestes en l'air avec sa pipe de bois.) Ces hommes viennent ici avec de douces figures, sous l'un ou l'autre prétexte inoffensif. Mais quand ils se tiendront des deux pieds sur la terre ferme, vous verrez, ils mettront tout en miettes et noueront ce gros cochon d'Hérode au beffroi. (Un temps. Sander observe l'effet de ses paroles sur le visage de Joseph et de Maria. A ce moment retentit une gaie chanson.)

LA VOIX DE KRUISDUIJ (chanté) :

Je suis né trop tôt.
Que je me tourne et retourne,
Mon bonheur n'arrivera que demain,
Même si j'avais un empire,
Tout serait quand même perdu.
Je ne veux prendre aucun souci :
Dieu me donnera mieux demain.
Que me sert-il d'épargner.

JOSEPH. — Kruisduit!

SANDER. — Kruisduit! Venez donc par ici.

LA VOIX DE KRUISDUIJ. — Voilà. Voilà.

SANDER. — Il vient sans doute, comme d'habitude, de Gand. Il va nous raconter la nouvelle en long et en large.

KRUISDUIJ (entre en scène. Un vieux courbé, les jambes arquées; un panier sur le dos; un habit vert à longs pans; une canne à la main; un bonnet grasseux. Il a soixante-dix ans. Dans son panier, il y a des lacets, des rubans, des cartes, des allumettes, de la pommade pour les cheveux, du cirage, du papier à lettres, des parfums et des peignes d'enfant roses et bleus. Une bosse, sur le ventre, semble cacher quelque chose). — Hé! vous en profitez! Le soleil est comme du vin dans mes jambes. Je ne me sens pas quinze ans! Mais vous allez m'étréner. Je n'ai encore rien vendu, et Kruisduit a l'estomac comme une cornemuse plate.

SANDER (clignant de l'œil donne une tape sur la bosse de Kruisduit). — Et ça?

KRUISDUIJ. — Ça? (Il fait la moue.) Peuh! Un pauvre petit coq qui avait faim et qui s'est tapé dans mes jambes. Chez moi, je l'allègerai de sa misère. Je n'aime pas que les bêtes souffrent.

MARIA (à Joseph). — Vient-il vraiment de Gand?

JOSEPH (*à Kruisduit*). — Viens-tu de Gand?

KRUISDUIT. — Oui, j'en viens. Avant-hier, j'ai toujours marché tout droit dans la direction de la comète qui, cette nuit, était de nouveau dans le ciel. J'ai d'abord fait le tour par Bethléem, pour y acheter du hareng-salé.

SANDER (*l'interrompant*). — Et as-tu vu les trois rois?

KRUISDUIT (*joyeux*). — Hé! Certes, certes, les ai-je vus!... Mais qui peut me donner un peu de tabac?

SANDER (*lui tend sa vessie de porc*). — Tiens.

KRUISDUIT. — Merci. (*Il bourre son court brûle-gueule en terre.*)

JOSEPH. — Alors, ces rois.

KRUISDUIT. — Voilà. Voilà. (*Il allume sa pipe, s'assied et fume.*)

Je faisais mon commerce. C'était vers le soir. Quand on allume les lampes, je vis derrière moi trois hommes de fer, aussi noirs qu'un chapeau, passer à cheval, un petit rouleau de papier à la main. Ni une, ni deux. Nous allâmes voir ce que ces individus avaient dans le nez. Ils galopèrent vers le palais d'Hérode, et, un peu après, les drapeaux flottaient à la façade. A toutes les portes de la ville, on soufflait du cor, et toutes les cloches se mettaient à sonner. Dans la rue, les soudards commencèrent à allumer des tonneaux de poix pour donner beaucoup de lumière, comme aux grandes fêtes. De tous côtés, on cria : « Il arrive trois rois avec mille soldats ! Comment ça se fit, je ne le sais pas ; mais en un éclair, tout Gand, grand et petit, fut sur pied, et courut comme un seul homme vers la porte de la ville. Naturellement, je courus aussi. On aurait marché sur les têtes, et aux fenêtres, sur les toits, dans les arbres, partout, des gens se trouvaient entassés. Mais alors, j'en ai vu des petits soldats sortir de la porte! Mille. Dix mille. Cent mille. Ils sortaient comme de terre. Je n'oublierai cela de ma vie, même si je vis cent ans! Mais ce n'étaient pas des soldats comme nous en voyons ici, vous savez. Non. Tous, des hommes des pays chauds, avec des gueules aussi noires que mon encre et aussi brunes que des fèves à café. Il y en avait avec des yeux louches, avec des yeux en biais, avec des nez plats, avec des anneaux dans les oreilles et des anneaux dans le nez, — comment ils se mouchent, je n'en sais rien, — précisément comme le mangeur d'hommes qui vient tous les ans de Bruges.

MARIA, JOSEPH ET SANDER. — Et?...

KRUISDUIT. — Ils soufflaient dans des trompettes courbées et frappaient sur des tambours à ventre de cuivre. Mais qu'ils étaient bien habillés, ces petits bonshommes! C'était tout or et argent garni de plaques de bronze et de morceaux d'ivoire. Tout un arc-en-ciel de soies colorées, vertes, bleues, jaunes, pourpres, des petites robes à pois et à rayures, à fleurs ou avec des bonshommes, et, sur leurs chapeaux de fer ou sur leurs coussins de tête, toute une brassée de plumes... Mais ils n'étaient pas seulement assis sur des chevaux. Ils avaient encore des chameaux et des dromadaires, et des bêtes, grandes comme des maisons, avec une queue devant et une queue derrière, qu'ils appellent des éléphants, et qui ont des dents aussi grosses que ma cuisse. Ah! Ah! Ah! Ah! (*Il rit aux éclats.*)

Sander rit également.

Maria sourit, son inquiétude chassée par la bonne humeur de Kruisduit.

JOSEPH (*après un temps*). — Et, as-tu aussi vu les rois?

SANDER. — Oui. Les rois. Comment étaient-ils, ceux-là?

KRUISDUIT. — Oui, je les ai vus. Et ils m'ont vu aussi!... Ils étaient sur des chameaux et des éléphants, et ils étaient entourés d'hommes qui jouaient sur des flûtes de roseau et tapaient de leurs doigts sur de longs petits tambours. Ils sentaient comme le plus beau jardin que vous puissiez vous imaginer. Et alors suivait un océan de soldats, avec musique et drapeaux, et des armes effilées, et je ne sais combien de chariots attelés de bœufs...

MARIA. — Mais que viennent-ils faire ici?

KRUISDUIT (*important*). — Ils viennent ici en quête d'un nouveau roi.

JOSEPH ET MARIA. — Un nouveau roi?

KRUISDUIT. — Oui. Un nouveau roi. Ils sont venus des pays chauds en passant le Rhin par Hasselt, Louvain, Malines, Anvers et Gand.

SANDER. — Et où est-il, ce nouveau roi?

KRUISDUIT. — C'est ce qu'ils sont allés demander à Hérode.

MARIA (*tremblante*). — A Hérode?

JOSEPH. — Et qu'a dit Hérode?

KRUISDUIT. — Il a d'abord tempêté et dit que lui seul était le roi. Mais ils ont soutenu mordicus qu'il vivait en Flandre un autre roi. Alors, il s'est tranquillement tu, de peur de leurs éléphants et de leurs couteaux. Il a tout de suite, au son du tambour, assemblé tous les nez fins de la ville, les philosophes, les chauves, les bouffeurs de lettres et les maîtres-prophètes pour rechercher dans les vieux papiers si c'était bien la vérité.

SANDER. — Et alors?

KRUISDUIT. — Alors, ils cherchent encore. Je suis resté si longtemps sur mes orteils devant le palais illuminé que j'en avais des crampes, et je me suis tiré des pieds. Mon commerce avant tout! (*Un très long temps pénible, puis à Sander.*) As-tu des allumettes?

SANDER. — Voilà mon briquet.

KRUISDUIT (*allumant de nouveau sa pipe*). — Je crois qu'Hérode en a la colique. Il a peur de culbuter de son trône d'or. Le peuple se ballade déjà en bandes et chante : « Il est tombé les fesses dans l'eau ».

MARIA. — Mais, Kruisduit, est-ce vrai qu'ils mangent les petits enfants?

KRUISDUIT. — Manger les enfants? (*Il éclate de rire.*) Ah! Ah! Ah! Tout ce que vous vous faites accroire! Manger les enfants! Dites plutôt qu'ils jettent des cents à la gribouillette. La bière coule dans les égouts. Sous leurs drôles de figures, il y a de bonnes âmes, et si Hérode était comme eux, nous serions ici dans la terre promise.

MARIA. — Viendront-ils par ici?

KRUISDUIT (*plaisantant*). — Bah! Ils viendraient en ce cas chercher ici quelque chose qui n'y a pas été perdu. Un roi! Il n'y a que moi qui aie un nez de roi dans le quartier! Ah! Ah! Ma mère m'a toujours dit que j'avais été mis au berceau pour faire des prodiges. S'ils viennent, ces petits messieurs, c'est moi qui préparerai leur festin! Oui. (*Un temps. Il se lève.*) Alors, non? Vous ne voulez rien aujourd'hui? Je vous déplaît et ma marchandise vous dégoûte? Eh bien, c'est bon. Je vous plante là et je m'en vais ailleurs. (*Il serre la main de Sander et de Joseph.*) Sander... Joseph... (*Il chatouille l'Enfant, dans le berceau.*) Kirikiriki! (*Il rit.*) Un beau petit, et qui vient bien. (*Un coup de chapeau.*) Allons, au revoir. (*Il sort. Un long temps. On l'entend qui chante. Un temps; Joseph fait deux pas du côté de sa bêche.*)

MARIA (*encore émue*). — C'est Hérode, moi, c'est cet Hérode qui me fait peur.

SANDER. — Il est vrai qu'avec sa grosse figure pourpre et gloutonne, avec ses yeux ivres, en boules, et ses boutons visqueux dans sa barbe à picots...

JOSEPH (*prenant sa bêche*). — Puisque ces rois sont cléments! Ils trouveront peut-être le nouveau roi. En ce cas, il faudra le protéger contre la jalousie d'Hérode!

MARIA. — Tout de même, vois-tu, Joseph, j'aimerais mieux un pays éloigné où il n'y aurait ni rois, ni Hérode.

JOSEPH. — Bah!... (*Il bêche. Le soir commence à tomber. — Un temps.*)

SANDER (*siffle sa chanson. — Un temps. Il se dirige vers l'endroit par où il est entré. — Un temps.*) — Avant que le soleil ne touche le bord de la colline, on va encore raser quelques têtards de saules.

JOSEPH (*en travaillant*). — Oui.

Sander est sorti. On entend sa chanson qui s'éloigne. Un long temps — Maria est immobile. — Un temps. Elle se penche vers le berceau. Un temps encore. Elle sourit et prend le petit enfant qu'elle serre contre sa poitrine. Un temps. Elle lui sourit et lui fait faire des risettes. Joseph l'a vue, il laisse sa bêche et vient derrière elle, sur la pointe des pieds. Maria continue à jaser et à jouer avec l'enfant. Joseph se penche. Maria a joyeusement peur en apercevant son visage heureux.

JOSEPH. — Beau petit. Beau petit. Donne-le moi, Maria, veux-tu? (*Il le prend et se promène en le berçant et en chantant, puis il*

revient vers Maria qui l'a regardé, souriante. Il se penche vers Maria, tenant l'Enfant serré contre lui.) Oh, je te mangerai!

MARIA (le reprenant des bras de Joseph). — Mon petit roi. Mon paradis.

JOSEPH. — Attends. (Il court dans un coin de la scène et revient avec une pâquerette.) Tiens! (Un silence — Joseph est agenouillé. — L'admiration. — Tout à coup, ils se regardent. Ils écoutent... Loïn, derrière les collines bleues ronfle et grandit une musique à battements vagues, rythmés, grondant comme le tonnerre, Joseph se relève. Maria serre l'enfant contre elle. Ils regardent l'enfant derrière lequel le bruit semble monter. Cela s'approche lentement, d'une façon continue, comme un chant de janfara, accompagné de la sourdine des timbales et dominé par l'éclat des gongs.)

MARIA. — Joseph.

JOSEPH. — Qu'est-ce que c'est que ça, Maria?

MARIA (bas). — Les rois.

JOSEPH. — Voyons! Voyons!

MARIA (bas). — Ils viennent.

JOSEPH (s'approchant de la coulisse). — Pourquoi?

MARIA (confuse et émue, mettant l'enfant dans son berceau et se levant). — Joseph, qu'est-ce qu'on va faire?

JOSEPH (comprenant et tremblant). — Tu crois, Maria...

MARIA. — Va mettre ton sarrau, Joseph... Oh!... Oh!... Oh!... sont les langes propres et le petit béguin, et la pelisse... (Elle entre rapidement dans la maison. Joseph a mis son sarrau bleu fortement empesté et il fait tomber la terre de ses sabots; puis il monte sur un banc et regarde au loïn. Pendant ce temps, Maria met à l'enfant son béguin et sa pelisse.)

JOSEPH. — Les voilà qui descendent la côte. (Les timbales tonnent et roulent à faire trembler le sol. Les trompettes sonnent comme du cristal qui se brise. Entre cela sautillent la fraîcheur des flûtes, plus assourdi, le souffle des buccins, et, plus doux, le bourdonnement des chalumeaux frémissants.) C'est bien par ici qu'ils s'en viennent. Il y a des gens qui courent tout autour. J'ai vu la trompe levée d'un éléphant! Oh!... Oh!...

MARIA. — Qu'ils attendent! Qu'ils attendent, Joseph!

JOSEPH. — Sur un éléphant, il y a une petite chapelle avec un roi dedans.

MARIA. — Seigneur!

JOSEPH. — Les autres sont sur des chameaux. (La lumière du soir est dorée et rouge.)

MARIA. — L'enfant est prêt. (Elle l'a déposé dans son berceau.) Mais nous. (Elle arrange ses cheveux.) Tu devrais mettre ton foulard de soie.

JOSEPH (allant et venant). — Oui. Oui. Attends. (Il entre dans la maison. — La musique éclatante s'assourdit alors. — On peut entendre une voix étrangère qui demande.)

LA VOIX. — Où?

LA VOIX DE KRUISDUIT. — C'est là-bas.

JOSEPH (apparaît, nouant à son cou un foulard de soie à fleurs jaunes). — Hein?

MARIA. — J'ai entendu Kruisduit.

JOSEPH. — Alors, c'est vraiment eux?

MARIA (extrêmement troublée). — Viens à côté de moi, Joseph. (Elle prend l'enfant dans ses bras. — Un murmure sur une musique sourde. — Deux guerriers, comme des écrevisses d'or et d'argent sont entrés. — Ils laissent passer Kruisduit que suivent les trois rois. Puis, ils se retournent pour contenir la foule dont on entend la houle derrière eux.)

KRUISDUIT. — Voyez, Nobles Seigneurs. Voici l'Enfant après lequel vous m'avez demandé. Et ceux-ci sont ses parents. (Les trois rois sont en rang devant Maria. — Le premier en rouge, le deuxième en or, le troisième, le nègre, en vert rayé de lune. — Le premier, Balthazar, fait une lente, profonde et raide révérence, et il s'avance. — Il porte sur ses étroites épaules un manteau de velours rouge pomme, brodé d'or et bordé d'hermine. Sur sa tête d'oiseau

livide l'onduc ras, au grand nez en poche et aux yeux comme des corinthies, est posé un chapeau rouge, grand comme une table, sur lequel scintillent des dents d'une lourde couronne d'or. Dans ses mains, gantées de blanc, où étincellent des pierreries jaune citron grosses comme des œufs, il tient un petit coffret d'argent si rempli de bijoux d'or que le couvercle en est soulevé. Il parle d'une voix émue de femme, avec un accent curieux.)

BALTHAZAR. — Permettez-moi de vous saluer. — L'Enfant que vous portez dans vos bras, adorable mère, est le nouveau roi dont nous attendions l'étoile, que nous avons, Dieu merci, découverte à l'est dans notre voyage vers ce pays. — Votre Enfant est le Roi du Ciel et de la Terre, et de toutes les générations à venir, et, bien qu'il soit dans vos bras sous la forme d'un joli enfant, il remplit de son esprit toutes les choses que nous voyons, et celles que nous ne voyons pas. Il est la calotte du ciel et le support du monde. Il est Dieu. — (Un temps.) Comme d'humbles serviteurs qui ne peuvent se réjouir qu'en servant leur Seigneur et en souffrant pour leur Seigneur, le plus grand bonheur de notre vie est de pouvoir nous agenouiller à ses divins petits pieds et, sous la forme de nos paroles impuissantes et de l'offrande de ces humbles dons, de lui rendre hommage, de l'honorer, et de l'adorer. (Un temps.) Acceptez donc, ô mère privilégiée, ces présents insignifiants qui ne doivent être considérés que comme des symboles, car tous nos pays, notre sagesse et nos trésors n'atteignent pas la valeur d'un petit cheveu de sa tête. — Pour ce, daignez accepter de nos mains de serviteurs ces chétifs emblèmes. — Mon nom est Balthazar. — J'ai la faveur de régner sur les pays où croissent les épices. — J'ai écrit un livre sur la venue de votre enfant. — Les étoiles m'ont révélé le secret. (Il salue, donne le coffret à Joseph bien embarrassé, puis il découvre sa tête à cheveux blancs. Il enlève la lourde couronne de son chapeau et la tient au-dessus de la tête innocente de l'enfant. Il ferme un temps les yeux, marmonne quelque chose entre ses lèvres, et, avec le sourire de quelqu'un qui a atteint tous les bonheurs, il replace la couronne sur son chapeau. — Joseph se tortille. — Il ne sait quoi dire ni quoi faire. — La voix se tait. — Maria, blanche et immobile comme une statue de cire, est accablée. — Les paroles de reconnaissance s'étouffent en elle. Alors s'approche le roi au manteau d'or.)

BALTHAZAR (le présentant). — Celui-ci est Gaspar. Il règne là où l'Euphrate sillonne le pays et où le Paradis terrestre étendait autrefois son opulence de parfums et de bonheur. On le nomme le fondeur des peuples parce qu'il a fait cent six guerres et qu'il fait vivre heureux sous son noble sceptre douze cents tribus. — Cent mille mulets ne peuvent porter tout l'or qui est déposé dans ses vingt palais de marbre rose aux jardins suspendus. — Mais il ne parle pas le flamand.

Gaspar est un roi vigoureux à barbe brune, sous une tiare pourpre fleurie de joyaux. Il ouvre son manteau de brocart d'or doublé de soie rose saumon. Une robe de dentelle, fine comme une toile d'araignée, tombe sur ses souliers de pourpre. De son index, il fait une pichenette sur son pouce et un nœgrillon noir gris aux cheveux tressés en cent petites nattes lui offre un encensoir d'or. Gaspar salue avec une piété grave Maria et Joseph, il s'agenouille et fait, en courts petits nuages bleus, monter l'encens vers l'enfant. Il salue encore, sourit, et recule.

Melchior s'approche alors, le roi des Mores. — Il rit de toutes ses dents dans sa grande figure luisante d'huile. — Il ressemble à un marron crevé. Il est enveloppé d'une soie bruisante vert or à travers laquelle brille le bleu de ciel de ses vêtements. — Une large chaîne d'or, d'un doigt d'épaisseur, lourde de reflets de rubis, fait rayonner sur sa poitrine un soleil de diamants limpides comme de l'eau. Les pointes de ses souliers d'argent sont retournées. Sur son turban, blanc comme la grêle, ondulé une touffe de plumes rose radis. — Balthazar le présente :

BALTHAZAR. — Celui-ci est le roi Melchior. Il règne sur les pays richement boisés des éléphants et des tigres. C'est un poète. Il joue habilement de la harpe. Son pays est si grand que lorsqu'il fait nuit à l'une de ses extrémités, le soleil est bouillant à l'autre.

MELCHIOR (les bras tendus, salue cérémonieusement, d'une voix douce qui chante). — Mão!... Mão!... Mão!... Lâ... Lâ... Lâ... Mão!... Mão!... (Et il présente à l'enfant une coupe d'ivoire artistement ciselée où brillent des grains de myrrhe, couleur d'ambre. Il se prosterne et embrasse les pieds de l'enfant. Gaspar et Balthazar s'agenouillent également. Kruisduit, les voyant, plie le genou. Alors, un doux murmure de foule court sur le silence. Le soir devient bleu d'acier. Une pâle étoile fait son apparition. Joseph, les trésors des rois dans les bras, admire, rouge de bonheur. Mais voici que se mêlent des éclats de voix au murmure respectueux des assistants. Les soldats de garde froncent les sourcils. Les éclats de voix se font

plus forts. Joseph s'inquiète. Kruisduin s'est levé. Devant l'insistance de ces cris, les rois se retournent et se lèvent. Maria, émue, presse l'enfant contre sa poitrine.)

BALTHAZAR (courroucé). — Qu'y a-t-il? Qu'y a-t-il? Qui se permet? Qui ose, un tel jour? Qui?

UN CAPITAINE (sortant de la foule, écarte brutalement les soldats et tombe aux pieds de Balthazar). — Prince. Moi. (Maria se lève effrayée.)

BALTHAZAR. — Tot? Les mots s'arrêtent dans sa gorge. — (Un temps.) Parle.

LE CAPITAINE (droit sur ses genoux). — Mon Roi, nous avons marché nuit et jour, par le vent, le froid et la neige. Nous avons quitté nos beaux pays de soleil, de fruits savoureux et de belles femmes pour te conduire, vers le Roi nouveau-né dont on nous a conté, au bivouac, pendant les longues marches, la naissance prodigieuse, et nous voici, encore fatigués d'avoir voulu regarder par-dessus des têtes, les pieds ankylosés d'être restés dans les étriers, les épaules meurtries d'attente. Ne pouvons-nous donc pas, nous aussi, contempler la petite créature? C'est tout notre désir brûlant qui crie. (Un temps. Des voix, des applaudissements, des bravos éclatent dans la foule. Un temps.)

BALTHAZAR (s'est tourné vers Maria. Il se caresse le menton. Il sourit, et, la main tendue vers le capitaine, doucement) : Va! (Le capitaine se lève, salue et sort. Balthazar, souriant, s'approche de Maria blottie contre Joseph.) Ne craignez rien. Mais vous voyez combien ces braves gens aspirent à voir votre enfant, notre Roi. Puis-je le leur montrer? (Il tend les bras vers Maria, qui sans comprendre bien, lentement, lui donne l'enfant. Alors, Balthazar monte sur une pierre et, aussi haut qu'il peut, il élève l'enfant, tourné vers le peuple, en disant) : Voilà. Voilà. (Alors une clameur immense lui répond, à laquelle se mêle l'éclat des clairons et le tonnerre des timbales. Les conques, les tamtams et les chalumeaux ronflent comme des milliers d'abeilles. Tout se calme enfin peu à peu pendant que Balthazar rend l'enfant à Maria qui ne sait s'il faut que son émotion pleure ou rie. Kruisduin s'approche des rois, de Maria et de Joseph qui rient familièrement, et il dit) :

KRUISDUIN. — Je n'ai jamais vu tant de bonheur ni un si grand ouragan de joie sur notre beau pays de Flandre!

(Adapté par Henri Brochet.)

Félix TIMMERMANS.

La constitution organique de la nation à propos d'un livre récent

Un publiciste dont le nom s'impose parmi les sociologues, M. Et. Martin-Saint-Léon, vient de nous offrir, en un volumineux ouvrage, s'il n'en est pas de plus nombreux, tout au moins une riche synthèse d'éléments multiples, synthèse extrêmement précieuse à quiconque se préoccupe du problème de la réforme nationale. Il a intitulé son livre : *Les Sociétés de la Nation* (1), et son objectif est l'étude des facteurs constitutifs de la nation française.

Tout d'abord se rendre un compte exact des sociétés qui, actuellement, composent la nation française. Ensuite faire l'inventaire des programmes de réforme politique suivant un principe organique, c'est-à-dire en partant de cette idée que la nation est un ensemble hiérarchisé de corps sociaux et non une juxtaposition d'individus : tel a été le plan que s'est fixé l'auteur.

* * *

Très vaste, très divers apparaissait le champ d'observation à parcourir pour réaliser la première partie de ce programme. Voici comment M. Martin-Saint-Léon a conçu cette réalisation.

« Une nation, écrit-il, pour emprunter un terme à la chimie, n'est pas un corps simple. Une nation ne naît pas adulte et toute formée comme Minerve, d'après la Fable, sortit du cerveau de Jupiter. La nature ne fait pas de prodiges. Une nation est, une résultante, l'œuvre des siècles et des générations. C'est seulement sous l'influence des causes multiples et complexes, causes géographiques, ethniques, économiques, sociales, religieuses, linguistiques, historiques et politiques qu'elle a pu naître et grandir, parvenir à la maturité.

» Pour bien comprendre ce qu'est notre nation, il ne suffit pas de la considérer dans son homogénéité apparente et présente, il faut — comme dans un laboratoire — décomposer ses éléments constitutifs et les étudier séparément, rechercher ensuite comment la soudure a pu se faire entre eux, en contrôler la solidité, se demander si chacun des organes est bien à sa place et fonctionne bien normalement, si aucun d'eux n'est menacé d'hypertrophie ou d'anémie, bref, passer l'inspection de tout le corps social et, si cet examen révèle un état pathologique, en rechercher la cause et le remède » (1).

Dès lors, commencer par l'étude des sociétés naturelles était une démarche logique et c'est ce que l'auteur s'est proposé.

Il a étudié dans un premier livre les sociétés naturelles. La famille, cellule sociale suivant l'expression consacrée, les classes d'après la fortune et le rang, les sociétés religieuses, les sociétés régionales, les sociétés professionnelles. On devine tout ce que chacune des sous-divisions énumérées peut fournir de renseignements intéressants, de réflexions suggestives.

Notons quelques points.

M. Martin-Saint-Léon a poussé très loin son étude des classes d'après le critère de la fortune, et sa conclusion est formulée ainsi :

« Abstraction faite des mineurs pour lesquels l'absence de patrie s'explique, la population de la France comprend vingt-cinq millions d'adultes.

» Sur ce chiffre, les deux tiers — seize à dix-sept millions de Français — sont propriétaires de quelque chose, propriété en général médiocre ou petite, sinon même infime; propriété cependant qui n'est pas négligeable, car elle révèle la faculté d'épargner, du travail cristallisé, un modeste budget en équilibre. Dans le nombre des propriétaires, la classe riche (plus d'un million de francs) ne compte que pour une très faible proportion : environ deux à trois pour mille; la moyenne bourgeoise, si l'on entend par là la classe possédant de cent mille francs à un million, pour trois à quatre pour cent du total des propriétaires; la petite bourgeoisie (de dix mille à cent mille francs), pour un peu moins d'un tiers du même total.

» Les deux autres tiers des possédants appartiennent à la classe populaire épargnante.

» Il resterait donc huit à neuf millions de Français adultes qui, théoriquement, ne posséderaient rien; conclusion qui ne peut être admise à la lettre. On possède toujours quelque chose : des vêtements, quelques meubles, un livret d'épargne, un peu d'argent comptant, mais ce peu de chose peut, dans la plupart des cas, être négligé : *de minimis non curat praetor*. Cette catégorie sociale vit à peu près au jour le jour. Il ne s'ensuit pas qu'elle soit vraiment misérable, car elle a son salaire. La plus pauvre ouvrière a toujours, comme Mimi Pinson « son aiguille au bout du doigt ». La population vraiment misérable ne dépasse guère deux millions, au maximum deux millions et demi de personnes.

» En somme, la France apparaît comme un pays où sans être légalement répartie (en quel pays l'a-t-elle jamais été?) la propriété est largement répandue » (2).

Le chapitre consacré à la société religieuse, à l'importance des différents cultes, à l'indifférence religieuse, retiendra spécialement

(1) P. 8.

(2) Pp. 59, 60.

(1) Paris, Spes, 1930. Un vol. in-8° de 415 pp. Prix : 45 francs français.

l'attention. Dresser la carte religieuse de la France : travail infiniment délicat ! M. Martin-Saint-Léon s'y est essayé. Il a rassemblé d'innombrables indices ; les reprendre par le menu est impossible. Il s'est aussi efforcé de saisir le mouvement qui, en ces dernières années, a entraîné les différentes couches de la population française, soit vers la religion soit vers l'arreligion.

A la fin de ce chapitre, il écrit : « Comment résumer un ensemble si complexe ? Il n'est possible de le faire qu'avec beaucoup de prudence et d'une manière très générale. Cependant, faisant état de la population entière, masculine et féminine, nous croyons ne pas nous éloigner de la vérité en disant qu'un tiers (au maximum) ou un quart (au minimum) des Français sont demeurés sincèrement attachés à la religion de leurs pères, proportion largement dépassée dans l'Ouest, l'Alsace, le Plateau central, mais qui, certainement, n'est pas atteinte en Bourgogne, en Touraine, en Languedoc (Ardèche et Gard à part). Cette catégorie est évidemment aussi plus nombreuse dans les campagnes que dans les villes, chez les femmes que chez les hommes. Il ne s'agit ici que d'une moyenne générale.

» Un cinquième ou environ de la population est composé de Français étrangers à la religion catholique (un million de protestants), d'antichrétiens ou d'individus chez qui la foi est entièrement éteinte.

» Le surplus des Français, c'est-à-dire environ la moitié (villes et campagnes) ne sont ni religieux pratiquants, ni complètement irréligieux, mais des chrétiens tièdes, conservant au fond du cœur un reste de croyances sincères, mais ne recourant à l'Eglise que dans les grandes circonstances (1).

Les amateurs de psychologie collective s'arrêteront avec complaisance aux pages où M. Martin-Saint-Léon a tâché de fixer les types caractéristiques des diverses régions de la France pour se risquer ensuite jusqu'à une ébauche de l'âme française : on retrouvera dans ces pages des traits empruntés aux grands analystes et portraitistes que furent Rabelais, Balzac, Taine, Alphonse Daudet.

Le Tourangeau, le Champenois, le Provençal ont été par eux campés de main de maître.

Passant aux sociétés professionnelles, l'auteur se trouvait dans un domaine qui lui est particulièrement familier, à lui dont les ouvrages sur les *cartels et les trusts* et mieux encore sur les *corporations de métiers* ont acquis une réputation universelle de science et d'impartialité.

Toutefois, remarquons que M. Martin-Saint-Léon n'a envisagé dans ce dernier chapitre de son premier livre que la formation naturelle des organismes professionnels ; l'étude de leur structure économique-juridique a été renvoyée — et cela est logique — au livre deuxième où sont étudiées les sociétés contractuelles. C'est à cette place qu'il a résumé les progrès et l'activité des syndicats patronaux, des syndicats ouvriers industriels, des syndicats agricoles, des groupements d'employés et de commerçants, des associations recrutées au sein des professions libérales.

« Sociétés contractuelles », par opposition aux « sociétés naturelles », parce que résultant d'accords libres entre des individus que rapprochent des affinités d'intérêts, d'idées, de sentiments et de goûts ;... indirectement utiles à l'ordre public et au bien-être général, elles ne leur sont pas essentielles » mais elles se rattachent nécessairement à des sociétés naturelles où elles puisent les premiers éléments de leur vitalité, « la profession par exemple — modalité du travail » (2).

Multiplication et extension des syndicats patronaux depuis trente-cinq ans (de 1,004 à 6,596 syndicats avec 93,411 membres en 1890 et 496,360 membres en 1925). Activité bienfaisante,

(1) Pp. 87, 88.

(2) P. 249.

quoique encore insuffisante « faute d'argent » de la confédération de l'artisanat — groupement croissant des commerçants et des employés —, séparation radicale après la guerre de l'élément réformiste et de l'élément révolutionnaire parmi les ouvriers syndiqués, organisation solide du syndicalisme chrétien dont les efforts ont cependant jusqu'ici été moins complètement heureux chez les ouvriers que chez les employés, essor rapide et magnifique des syndicats agricoles, formation plus récente d'organisations professionnelles chez les gens de profession libérale : ces traits sont longuement illustrés par l'auteur.

Le mouvement coopératif, — surtout en vue de la consommation — car la production lui est demeurée beaucoup plus réfractaire, — méritait une place d'honneur. On sait l'impulsion que lui a donnée l'école de Nîmes avec son chef — une autorité de premier ordre, le professeur Charles Gide. Comme beaucoup d'éveilleurs d'idées, de pionniers intellectuels, Gide s'est parfois complu à rêver d'une transformation radicale de l'organisation économique dont la coopérative serait l'agent. C'est le cas de dire : *paulo minora canamus*. Utiles, sans aucun doute, les résultats du mouvement coopératif ne modifieront pas essentiellement l'ordre économique existant. Il n'empêche que les services rendus par la coopérative, surtout à la classe ouvrière, ont été remarquables.

(En France, 3,500 sociétés — plus de deux millions de membres — font un chiffre d'affaires de près de trois milliards.)

Le crédit, l'épargne, la mutualité, avec comme terme l'assurance contre la maladie, l'accident, le chômage, l'invalidité et la vieillesse, ou bien aux fins d'acquisition d'une habitation, ou bien encore pour le développement des jardins ouvriers ; la création des associations sans but lucratif appelées à jouer un rôle d'autant plus considérable à notre époque que le législateur s'est décidé à leur fournir une armature juridique tant en France qu'en Belgique ; les partis politiques dans la France contemporaine : tels sont les sujets dont l'étude achève de remplir la première partie de l'ouvrage. Signalons l'essai que tente l'auteur d'une répartition des départements français entre la politique des partis modérés (dix-neuf départements lui seraient acquis) et la politique des partis radicaux-socialistes et socialistes purs (vingt-deux départements adhèreraient à celle-ci). Tous les autres départements seraient partagés ou incertains.

* * *

Qu'une réforme profonde du pouvoir civil soit nécessaire dans les pays soumis actuellement au régime parlementaire, nul n'en doute plus parmi les hommes politiques dignes de ce nom, j'entends parmi ceux qui lèvent tant soit peu la tête au-dessus du marécage où se nouent et s'enlacent comme une flore bourbeuse les intrigues des coteries et des partis au détriment du bien commun de la nation. Tout récemment, dans les colonnes de la *Revue*, M. Et. de la Vallée-Poussin relevait pareille préoccupation au cours d'une harangue de M. Tardieu et commentait l'attitude du Premier ministre français.

C'est de cette réforme que traite la deuxième partie de l'ouvrage publié par M. Martin-Saint-Léon, de loin la plus intéressante à nos yeux.

II

Après avoir donc étudié les sociétés naturelles et les sociétés contractuelles, l'auteur dresse le tableau de ce qui a été fait par le législateur en faveur — ou bien, hélas, en défaveur — de ces deux sortes de sociétés : législation contre la famille, surtout par les facilités de plus en plus grandes données en matière de divorce ; législation pour la famille, du moins la famille nombreuse : diminution, exonération d'impôts, allocations familiales ; lois ou projets de loi dans le sens régionaliste ; développement des orga-

nismes professionnels : ici l'auteur étudie une série de systèmes qui divergent en certains points. Il souligne la grande importance que, durant tout le cours du XIX^e siècle, l'école sociale catholique a accordée à cette question.

A ceux qui objectent que « le corps d'état issu d'un texte de loi ne sera qu'une statue de la profession », il répond pertinemment :

« Bien au contraire, il en sera l'âme, il en sera le centre.

« La loi seule ne peut, il est vrai, créer que des fantômes, des produits de laboratoire, comme l'« homunculus » qui sort du creuset de *Faust*. Mais ici, la loi ne crée pas. Elle se borne à organiser, à élargir, à approfondir une institution antérieure à elle, qui est née et s'est manifestée en dehors d'elle. Le corps d'état est en effet un fait naturel, le groupement des hommes adonnés aux mêmes travaux, exposés aux mêmes risques, bénéficiant des mêmes avantages. La loi a beau ignorer ces affinités, elles existent, fût-ce à l'état latent et embryonnaire. Que la loi les reconnaisse, les proclame et elles se développeront dans toute leur force. Le germe deviendra plante, croîtra, fleurira, fructifiera. L'aruste deviendra arbre. Tout va concourir à donner un aliment à ce corps d'Etat qui resuscite du fond d'un lointain passé pour prendre une vigueur nouvelle, tout : les intérêts, les besoins, les sentiments, les appréhensions, les aspirations, les espérances.

« Et quel champ va s'ouvrir à l'activité de ce corps d'état ! Toutes les questions professionnelles que nous avons passées en revue vont fournir un aliment à ses travaux. Sans doute, le labeur préliminaire aura déjà été préparé, dégrossi par les syndicats, mais la liaison, la coordination, la mise au point en vue de l'élaboration du coutumier général de la profession, comme de la politique économique, sera l'œuvre propre du corps d'état. C'est dans son sein, au cours des délibérations du conseil professionnel, que s'affirmeront les capacités et les compétences. C'est aussi au cours de cette vie parlementaire (si l'on peut s'exprimer ainsi) des corps d'état que, grâce à une prise de contact permanente et à un constant échange de vues, se noueront entre délégués patronaux et ouvriers ou employés, des relations personnelles si nécessaires à la pacification des esprits. Sans doute, des divergences d'idées persisteront, il ne saurait en être autrement. Mais entre des hommes qui se voient souvent, qui apprennent à se connaître, qui se communiquent leurs opinions, leurs sentiments, leurs impressions, bien des hostilités désarmeront, bien des préjugés se dissiperont, une certaine compréhension réciproque s'établira fatalement à la longue. C'est parce qu'ils se sont ignorés mutuellement trop longtemps que patrons et ouvriers sont aujourd'hui séparés par un fossé si profond qu'il s'agit de combler peu à peu » (1).

Cette page méritait d'être intégralement citée ; car elle met en puissant relief la supériorité de la corporation professionnelle sur le syndicat, tout en reconnaissant que l'organisation syndicale a été un élément indispensable du corps d'état.

* * *

Mais des corps d'état il faut s'élever plus haut. Ceux-ci doivent s'encadrer dans la nation, de même que les syndicats patronaux et ouvriers sont destinés à s'intégrer dans la corporation. Et nous voici en face du problème de la « cité future ». Comment en concevoir le plan, sinon en fonction du principe de la représentation politique des diverses sociétés étudiées précédemment.

Le XIX^e siècle est rempli des essais multipliés — surtout en France — qui ne sont que des applications du suffrage, plus ou moins restreint ou généralisé, mais toujours inorganisé. La doctrine individualiste règne en maîtresse sur la scène politique et

même pendant longtemps dans l'enseignement sociologique. Sans doute la réaction prend de l'ampleur dans la doctrine dès le milieu du XIX^e siècle : en France de même qu'en Allemagne et en Autriche, nombre de penseurs éminents opposent la conception organique à la conception atomistique de la société : ici encore, l'école catholique avec la Tour du Pin et le groupe de l'*Association catholique*, avec Ketteler et Hitze, Vogelsang, peut revendiquer une place d'honneur. M. Martin Saint-Léon a résumé tout ce vaste mouvement d'idées pour nous amener à l'époque contemporaine où il rencontre et discute les principaux systèmes de représentation des corps sociaux. Après les avoir passés au crible, M. Martin Saint-Léon écrit : « Que tout citoyen doive être appelé à être consulté sur les affaires du pays, à émettre un vote, à élire un représentant, c'est ce que nous admettons pleinement pour notre part... Le suffrage universel nous paraît justifié en droit et impossible à supprimer en fait. Mais que tous les collèges électoraux doivent être constitués sur un type uniforme ; que la base du système doive être cherchée partout dans la combinaison du nombre et du lieu, que tous les autres éléments, famille, profession, culture, ne doivent être aucunement pris en considération, c'est ce qui ne nous semble nullement démontré. Nous ne voyons dans ce système qu'un faux dogme, un préjugé.

« En supposant admise, cette idée, comment organiser cette représentation des intérêts collectifs ? » (1)

Vaine lui paraît être — et nous sommes heureux d'enregistrer son opinion — une représentation des corps sociaux avec voix purement consultative. Aussi le conseil national économique n'a-t-il donné en Allemagne que de médiocres résultats.

L'institution d'un véritable parlement professionnel investi du pouvoir législatif n'obtient pas davantage l'adhésion de M. Martin Saint-Léon.

Ses préférences vont à un parlement composé de deux chambres. Une Chambre des députés « composé des délégués des deux sociétés naturelles qui exercent l'action la plus continue sur la vie humaine : 1^o la profession (un tiers des députés) ; 2^o la région qui correspond en fait dans la majorité des cas à la race et en tout cas au milieu (deux tiers) » (2). Un privilège électoral serait ici accordé aux pères de familles nombreuses.

Avec M. Martin Saint-Léon nous nous empresserons de dire : « Il serait naïf sans doute d'espérer que les parlementaires goûteront ce programme et s'empresseront de le réaliser. Mais une campagne d'opinion pourrait le leur imposer » (3).

Avec lui aussi nous insisterons sur cette « tâche essentielle... la réforme de notre Constitution sur la base de la représentation nationale de toutes les vies collectives ».

Evidemment, d'autres réformes de droit public s'imposent et M. Martin Saint-Léon leur a consacré d'intéressants développements dans son ouvrage si solidement documenté. Mais celle-ci apparaît comme une œuvre de première importance parce que, sans elle, la conception organique de la société demeure exclue du plan politique.

GEORGES LEGRAND,
Professeur d'économie sociale.

(1) P. 396.

(2) P. 396.

(3) P. 407.

Il ne sera plus donné suite aux demandes d'envoi d'exemplaires de la « Revue catholique des Idées et des Faits » non accompagnées du coût des numéros demandés.

(1) Pp. 306-307.

Les idées et les faits

Chronique des idées

« Apologie... à ceux qui croient. »

J'ai l'honneur de présenter au public un livre qui fera du bruit et plus de bien encore, un livre qui est lumière et flamme, de science sereine et d'ardente passion; antique par la doctrine et vibrant d'actualité, traditionnel et original; philosophie religieuse traitée avec une verve jaillissante, théologie parfumée d'humanisme; livre d'un savant qui est un penseur, d'un penseur qui est un artiste, d'un moine bénédictin qui a les siècles par devers lui et connaît à fond son temps. J'ai nommé dom Hilaire Duesberg et l'*Apologie... à ceux qui croient*.

Il a considéré le croyant moyen d'aujourd'hui baignant dans l'atmosphère naturaliste de l'époque, il l'a mesuré, jaugé, pénétré, reconnu. Son signalement : les yeux embués du brouillard de mille préjugés, les oreilles assourdies du tintamarre des opinions, ayant dans l'esprit de vagues bribes de catéchisme qui flottent à la surface, assez prompt à la critique de l'autorité intervenant en matière mixte, se conformant d'ailleurs aux exigences culturelles, mais ne vivant pas en profondeur une foi qui reste superficielle.

Beaucoup en sont là; ils ne connaissent pas le vrai visage de l'Eglise; ils n'ont pas la juste et claire conception de la réalité mystérieuse de l'état surnaturel, ils ne se savent pas nettement « nés de Dieu », apparentés à la Trinité, surélevés à cette grâce qui les défie, confère à leur activité une valeur transcendante, les adapte à la vision béatifique.

Faut-il s'étonner des lacunes et des déficiences de leur formation, des malentendus et des impuissances de leur esprit et de leur volonté? Il leur faudrait un maître dont la science théologique s'encadrât dans une vaste culture, qui eût l'accent moderne, qui sût revêtir les formules d'école de la robe polymite où l'exégèse biblique, la psychologie, l'histoire, la littérature ancienne et contemporaine mêleraient la variété de leurs couleurs.

Ce maître s'est rencontré en dom Hilaire à la fois très moderne et scrupuleusement anti-moderniste. Ce qu'il a voulu? Montrer le vrai visage de l'Eglise si souvent voilé ou travesti. Il a voulu, dit-il, dissiper la nuée qui masque le sommet du Sinaï, et j'ajouterais, les ténèbres qui enveloppent le Golgotha.

D'un geste large et engageant, il invite ses lecteurs à pénétrer dans l'enceinte sacrée, dans le sanctuaire même de l'Eglise pour leur en découvrir l'harmonieuse ordonnance et l'unité maîtresse, persuadé qu'après en avoir goûté le charme, ils séjourneront volontiers dans l'antique demeure de la vérité.

Et voici l'idée du livre, non pas nouvelle mais renouvelée et originale par l'inflexible logique du développement. Parce que l'Eglise sort du Christ, qui unit la divinité à l'humanité, qui est l'Homme-Dieu; parce que, issue de Lui, elle Le continue et Le perpétue ici-bas, elle possède des propriétés divines et des qualités humaines, si bien que récapitulée en Lui, elle ne peut s'expliquer que par Jésus de Nazareth. Telle est la simple et grandiose architecture de cet ouvrage, embellie par toutes les ressources d'une étonnante culture. Le fondement en est posé dans l'introduction où l'on trouvera, avec la notion exacte du surnaturel, l'incarnation mise en pleine lumière. Alors, sur cette base se dressent les colonnes qui montent vers le ciel.

Que l'Eglise transmette par ses rites la vie surnaturelle; qu'elle enseigne la vérité révélée; qu'elle régisse les mœurs; qu'elle gouverne la société des fidèles; qu'elle préside à la religion individuelle; qu'elle livre le secret de la souffrance et de la mort; c'est toujours selon le rythme des deux principes humain et divin qu'elle se règle, à l'instar de l'Homme-Dieu qu'elle procède.

Formée, soutenue par Celui en qui la Divinité embrasse l'humanité, l'Eglise, religion rituelle met au service de sa liturgie les merveilles de la nature. Religion intérieure, elle fait jaillir la grâce de la matière qui en est le véhicule par l'économie sacramentelle. Religion intellectuelle, elle incarne la vérité dans les

formules du dogme, organe du Christ, le Surnaturel proféré, le distributeur de la science divine. Religion morale, elle nous modèle sur Jésus pour nous revêtir des mœurs de Dieu. Religion sociale, elle a pour chef le Christ par qui s'unissent tous les membres. Religion individuelle, elle met chaque conscience en face du Juge suprême dont les sentences sont définitives. Elle domine l'univers de la souffrance par la croix du Rédempteur et le subjugué par l'amour.

Ce n'est là qu'une fastidieuse énumération des en-têtes de chapitres, et qui ne peut donner aucune idée de l'extraordinaire richesse des développements.

Au ritualisme se rattachent les questions les plus variées relatives au culte avec la comparaison des rites de l'antiquité; une admirable description de la liturgie avec la réfutation des objections courantes. On y verra briller cette vérité sublime que l'Eglise par ses rites apaise enfin la nostalgie du divin à laquelle l'humanité fut toujours en proie.

Sur les sacrements, les sacramentaux, le temporel du culte, l'auteur rencontre tous les points de vue intéressants. De ce magnifique ensemble, je détache ces lignes qui vont à l'éloquence. « L'Eglise se fait à tous les domiciles; dans les catacombes comme sous la coupole dominatrice de Saint-Pierre, dans la royale basilique de Reims, comme dans les chalets de la Vendée, on reconnaît la grande dame, l'épouse du Christ, la fille de Dieu. L'appauvrir n'est pas la ruiner; chez elle contentement du ciel passe richesses. En 1800, les sanctuaires de la France étaient vidés ou détruits; les abbayes vendues comme biens nationaux; les chasses et les vases sacrés à la Monnaie; les évêques émigrés; les prêtres prosaits; c'est pourtant avec cette Eglise exilée, décimée, que Bonaparte traita; l'Esprit lui rendait en puissance ce que la Révolution lui avait ravi en or et en bâtiments. »

Je ne crois pas que les rapports entre la science et la foi puissent être mieux définis que dans le chapitre de la religion intellectuelle. Il y a là des pages étincelantes sur l'activité scientifique s'imposant à l'Eglise, l'élaboration séculaire d'une somme de théologie nécessaire à la vie du dogme dans les esprits et dans la vie.

Ce chapitre se termine par une *Prière sur l'Acropole*, adressée à la Sagesse, Verbe divin, tissée en partie de textes sapientiaux; elle est d'une splendeur incomparable, auprès de laquelle pâlit singulièrement la fameuse page si vantée de Renan.

Dans la « Religion morale », c'est un ruissellement de perles. En voici deux.

« Les saints figurent les héros de l'Eglise, ses enfants de prédilection, ceux dont elle est glorieuse... Elle se montre indifférente à tout le reste : combien de fidèles connaissent ses penseurs, ses poètes, ses artistes? Origène, Dante, Raphaël, qui sont-ils? Elle néglige d'en parler au prône; ils lui consacrent leurs labeurs, elle leur a donné une gloire relative, ils sont quittes! Mais qu'une jeune fille de vingt ans meure exténuée de privations au fond d'un Carmel de province; qu'un vieux curé, peu docte, rende l'âme dans sa paroisse villageoise, et l'Eglise... sûre de son fait, proclame à toutes les générations la grandeur intime de ces héros cachés, elle répand leur renommée à travers le monde, en les avouant pour ses rejetons authentiques. »

Et ceci, qui est digne de La Bruyère : « Sainte-Beuve a écrit une page brûlante d'indignation sur la conversion marchandée de Talleyrand et il a évoqué les saintes sévérités de ces Messieurs de Port-Royal; après quoi, il s'est dispensé de vivre sous le joug amolli de l'abbé Dupanloup; comme sous la férule d'Arnauld. Janséniste, il ne pouvait, c'était trop dur; catholique, il ne daignait, ce lui paraissait trop fade; il demeura libertin. »

Le chapitre sur la « Religion sociale » expose lumineusement le corps mystique du Christ dont la grâce est le principe vivifiant et l'organisation de l'Eglise constituée en société visible avec la hiérarchie des fonctions. Ce que vaut d'avantages au catholique la vie communautaire, en dépit d'inconvénients inévitables, qu'il s'agisse de prière, de croyance ou de vie morale, est mis en relief par des considérations et des rapprochements qui répondent d'une manière décisive à toutes les objections.

De cette seconde partie, il faudrait tout citer, je me borne à cet extrait résumé.

« Dans l'Europe de la Sainte-Alliance, les nations mineures ne rêvaient qu'émanicipation. Un homme parut alors, un prêtre qui prêcha l'évangile de la liberté des peuples et voulut en reporter le mérite vers l'Eglise; hardiment, il lui conseillait de monter sur les barricades et de se séparer des rois. Montalembert, Lacordaire, Guéranger, tout ce qui comptera un jour se groupe autour du sombre penseur... Quelle stupeur quand on vit Rome se joindre aux hommes d'Etat, aux évêques gallicans, aux diplomates, pour repousser le butin qu'on offrait de lui conquérir... Léon XIII avait pensé faire un cardinal de celui que condamnait Grégoire XVI. Ce vieillard sacrifiait Lamennais à des calculs politiques... Ainsi parlait-on en 1832; les archives ont montré la fausseté de ces cancanes : ce qui poussait le Pape, ce fut la prudence du théologien... ce fut la mémoire indéfectible du pasteur... ce fut l'expérience avisée de l'homme d'Eglise... L'Eglise se souvient : un siècle après avoir condamné l'abus de la liberté, elle repoussa l'apologie païenne de l'autorité. »

Je place au-dessus de toutes ces pages que je viens d'évoquer et de celles même du dernier chapitre « Religion de souffrance et d'amour », le chapitre précédent : *La Religion individuelle*. L'originalité de la pensée et la puissance des analyses psychologiques sont égales ici par la mâle beauté du style. L'idée centrale est l'attitude de la conscience individuelle devant l'Eglise, les définitions du magistère, les décisions de la hiérarchie, en diverses hypothèses, voire l'appel du Pape au concile et du concile à Dieu; l'attitude de la conscience devant le Juge suprême, au jugement particulier et au jugement général.

On a rarement, je crois, caractérisé par des traits aussi frappants la confiance de l'Eglise en sa durée et la certitude de sa foi, d'autre part la solitude du chrétien et l'isolement du pécheur.

« L'Eglise vit dans l'expectative fiévreuse du retour annoncé... Il y a quelque chose de saisissant, je ne sais quelle grandeur tragique, dans cet aveu public et renouvelé de la position précaire où est placé l'établissement ecclésiastique. Il a survécu à tant de royaumes, il a fondé un ordre de choses tellement stable, que les législateurs lui portent envie, et pourtant, à part lui, il garde un tour d'esprit nomade; il est campé en ce monde et il épie le signal du départ pour plier sa tente et gagner la patrie. Les fondateurs d'empire souhaiteraient d'enchaîner les siècles, et tout bas, s'avouent que leur œuvre est caduque; l'Eglise proclame bien haut qu'elle durera autant que le monde, mais qu'elle passera avec lui... Elle est sortie de la pensée du Fils de l'homme, du voyageur inquiet qui, jamais, n'eut de pierre où reposer la tête, et court, sans arrêt, en quête de la brebis errante. »

La peinture de l'isolement du pécheur est plus terrifiante qu'une vision dantesque.

« Le vice est l'avant-goût de l'enfer... Le vicieux est séquestré du bonheur; il observe une consigne d'esclave, charge son fardeau à point nommé et accomplit sa corvée. Désormais, il porte un masque qui lui colle au visage, et sa terreur est qu'il bouge soudain et dévoile ses traits altérés... Alors qu'on a percé le mystère de sa honte et qu'il s'en est rendu compte, il persiste à dissimuler, et il se parle à lui-même, comme d'un autre. »

Il a raison, car il est enterré viv; entre les siens et lui, il y a plus que six pieds de terre épaisse et il demeure mieux isolé qu'il ne sera jamais entre les planches de son cercueil; comme un damné, il est seul. »

C'est avec ce même sens psychologique, subtil et délié et avec la même puissance de doctrine que l'auteur étudie le pessimisme, réfute ses griefs, propose le remède sublime de la souffrance dans le partage de la croix salvatrice, finit par la confrontation entre l'amour humain et l'amour divin que couronne la contemplation de Jésus aimant.

A juste titre, après s'être plongé au cœur même du sujet, avoir rencontré toutes les difficultés avec la belle loyauté d'un homme sûr de son fait, dom Hilaire peut conclure que l'Eglise nous est apparue dans ce livre magistral comme un miracle d'équilibre et de mesure, « tirant cette harmonie d'un élément de désordre, la nature déchue de l'homme et d'un facteur d'une puissance exorbitante, l'intervention personnelle du Fils de Dieu ». C'est la rencontre de la misère humaine et de la bonté divine, c'est leur embrassement qui a engendré l'Eglise des saints.

J. SCHYRGENS

CONFÉRENCES CARDINAL MERCIER

Salle « PATRIA », 23, rue du Marais, Bruxelles.



Les mardis

27 janvier, 3 et 10 février 1931

à 5 heures,

R. P. SANSON

le plus grand orateur sacré de l'heure

fera trois conférences sur

l'appel des « Enfants du Siècle »

CES CONFÉRENCES SERONT RÉPÉTÉES

les jeudi 29 janvier, mercredi 4 et vendredi 13 février 1931

à 8 1/2 heures.

PREMIÈRE CONFÉRENCE :

« Qui croire ? Que croire ? »

DEUXIÈME CONFÉRENCE :

« Qui nous délivrera de l'esclavage de l'argent et des sens ? »

TROISIÈME CONFÉRENCE :

« Qui apaisera notre soif d'éternel et d'infini ? »

Des abonnements, places numérotées, pour les trois conférences du R. P. SANSON, sont en vente à la Maison Lauweryns, 36, Treurenberg, aux prix de :

60 francs pour les trois conférences, à 5 heures (il ne reste de disponibles que des places sur la scène);

50, 35 et 25 francs, pour les trois conférences du soir.

Des cartes d'entrée pour une seule conférence seront mises en vente, à partir du 15 janvier seulement, à 25 francs pour les mardis, à 5 heures; et à 20, 15 et 10 francs pour les conférences du soir.

FRANCE

A propos des mémoires du prince de Bülow

Du comte de Saint-Aulaire dans le Figaro :

Je vais me comporter, non en journaliste, mais en diplomate vraiment moderne, et j'imiterai les hommes politiques à la page : je parlerai de ce que j'ignore complètement. En effet, je n'ai pas lu les Mémoires du chancelier prince de Bülow. Mais je sais qu'ils ne contiennent pas la vérité : ils en renferment seulement des parcelles nécessaires pour accréditer l'erreur ou le mensonge. Procédé analogue à celui des importateurs de morphine et de cocaïne. D'après un des derniers rapports de la Société des Nations qui constate ce trafic sans le réprimer, comme elle constaterait la guerre sans l'empêcher, ces marchands de paradis artificiels trompent les douanes (il y en a encore quelques-unes dans la Fédération européenne) en introduisant les drogues dans de la confiture.

Des Mémoires du prince de Bülow je ne commenterai qu'un point particulier qui contient un enseignement général. Un point qui éclaire un ensemble, un ensemble qui préfigure la situation actuelle et permet d'en présager le développement.

Figaro a publié, il y a quelques jours, une très intéressante lettre de notre ancien ambassadeur à Fez, M. Saint-René Taillandier, sur le grossier mensonge que la diplomatie allemande a exploité, en 1905, pour ouvrir, à propos du Maroc, une crise grave et mettre en péril la paix générale. Notre représentant, disait-on

à Berlin, s'était indûment prévalu, auprès du Sultan, d'un mandat européen, lui aurait parlé au nom de toutes les grandes puissances, c'est-à-dire, implicitement, de l'Allemagne qui, dès lors, était obligée de parler en son propre nom, et d'agir, fût-ce au risque de déclencher une guerre universelle.

Ce canard était déjà un avion de Nuremberg. Bien que le gouvernement français lui ait aussitôt coupé les ailes, le voici qui reprend son essor dans les Mémoires de l'ex-chancelier.

Cet exemple prouve que le plus fin, le plus *gentleman* de tous les chanceliers allemands n'hésite pas à mentir même contre l'évidence. Si je reviens sur le propos stupidement attribué à notre représentant, ce n'est pas pour ajouter mon témoignage au sien qui n'en a pas besoin, mais pour marquer, à la lumière d'un souvenir personnel, que ce propos n'avait pu être tenu, parce qu'il n'eût trompé personne à la Cour de Fez. Il n'eût pas trompé le Sultan qui, très attentif à des négociations d'où dépendait le sort de son empire, savait, comme tous ses vizirs, que la France n'avait conclu des accords, au sujet du Maroc, qu'avec l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne. Il n'eût pas trompé surtout son ministre des Affaires étrangères, le vizir Ben-Sliman, mulâtre très foncé, mais qui avait sur la plupart de ses collègues blancs l'avantage de la sagesse, de la dignité, et même de la loyauté.

Je le vois encore lorsque j'eus l'honneur de lui présenter, en 1904, l'envoyé d'une grande banque parisienne qui préluait à de grands en'prise: au Maroc en lui offrant un petit emprunt. J'étais chargé de concilier les exigences de la finance avec les nécessités de notre politique nationale au Maroc, ce qui n'était pas une sinécure. Dans cette rencontre avec le fils d'Allah, le prêtre de Mercure se fit donner une première leçon de tact. N'ayant pas les sandales ailées de son dieu, il avait dû faire le voyage de Tanger à Fez, à travers un bled qui était alors une terre d'épouvante, à cheval et sans le confort moderne. Il était tellement meurtri par cette première expérience du Maroc et de l'équitation, qu'il se traînait péniblement appuyé sur deux cannes. Conscient de représenter la plus grande puissance des temps nouveaux, l'Argent, auprès d'un État qualifié dans son propre protocole d'« Empire fortuné », mais dont la caisse était vide, son arrogance était plus intacte que sa personne. A ses plaintes acrimonieuses sur l'inconfort du tourisme dans un pays aussi « barbare », le mulâtre Ben-Sliman, plus vraiment civilisé que son interlocuteur, répondit en souriant : « O ami! si tu es fatigué, tu n'as qu'à imiter l'âne qui, parvenu au terme de son voyage, se roule longuement dans la poussière pour délasser ses membres ». Quelques jours après, le prêtre de Mercure, qui de son dieu n'avait pas plus la subtilité que les sandales, développa devant Ben-Sliman un plan qui impliquait l'aliénation de son pays au profit des banques pour un plat de lentilles, mais, bien entendu, dans l'intérêt exclusif de cet « Empire fortuné ». Ben-Sliman, toujours avec le sourire, coura court à cette tentative de déduction par ces mots : « O ami, j'écoute avec plaisir, mais tu ne m'apprends rien, car celui qui a tissé son tapis le connaît mieux que celui qui veut le lui acheter ».

Cet humoriste biblique s'indignait toutefois devant les impudents mensonges de la diplomatie allemande, notamment celui dont le prince de Bulow se fait l'écho. C'était un sincère ami de la France, parce que la France, dont la principale habileté réside dans la sincérité, avait toujours été sincère avec lui. Il en fut châtié, à l'instigation de l'Allemagne, par une disgrâce éclatante sous le règne de Mouley-Hafid. Il en mourut de chagrin. Sa sépulture fut violée, son cadavre mutilé, sa tête coupée et exposée entre deux crânes d'une des portes de Fez, en pâture à la curiosité du public et à la voracité des corbeaux.

Cet exploit fut accompli par des fanatiques protégés de l'Allemagne qui s'insurgeait contre nos accords marocains, comme aujourd'hui contre la traité de Versailles, au nom de la justice, de la liberté et de la civilisation.

La diplomatie allemande nous a alors donné un avant-goût des méthodes dont la récurrence n'étonne pas les vieux Marocains comme moi.

Ces méthodes m'ont été dévoilées non seulement par l'expérience, mais aussi par l'aveu cynique d'un de mes collègues allemands. La diplomatie de la Wilhelmstrasse a souvent la franchise de sa duplicité. Elle l'a aujourd'hui; elle ne cache pas son jeu; c'est en France qu'on le cache. Cynisme inquiétant, car il atteste un profond mépris de l'adversaire et une immense confiance en soi et dans l'avenir. Ce collègue sans détours avec nous parce qu'il

nous croyait sans force en face de l'Allemagne, me disait :

— La politique de Berlin au Maroc est entièrement désintéressée, en ce sens qu'elle n'y a aucun intérêt, si ce n'est celui de faire échec à la France. Elle n'y a pas plus de droit que d'intérêt; mais cela n'a aucune importance; l'Allemagne ne mesure pas son action à son droit ni même à son intérêt actuels, mais au développement qu'elle se sent la force de leur donner dans l'avenir.

— Mais le néant de votre droit et de votre intérêt, même multiplié par l'infini de votre force, reste le néant?

— Non, parce que, pour faire de cette quantité négative un facteur positif susceptible d'être multiplié, pour donner au fantôme de notre droit une apparence de réalité, nous comptons sur la France, sur son génie créateur qui sait faire quelque chose avec rien. La justification de notre droit inexistant est un article de Paris et une question de bonne propagande.

Et, en effet, dans la question marocaine, Jaurès, qu'un ministre radical, mais patriote, M. Pichon, appelait l'avocat de l'Allemagne devant le Parlement français, s'est chargé de justifier les thèses les plus audacieuses de Berlin.

Nous voyons aujourd'hui la même méthode à l'œuvre par les mêmes moyens. Le langage qui m'a été tenu sur le Maroc s'applique exactement au couloir polonais où l'Allemagne n'a ni droit, ni intérêt, sauf celui d'amorcer la révision des traités et le chambardement de l'Europe.

Sur la Vistule comme alors sur l'Oued-Sebou, son action se développe en cinq temps :

1^o Affirmation d'une prétention gratuite qui, par son obstination et les sophismes dont elle s'enveloppe, crée une atmosphère favorable à son triomphe;

2^o Adoption par le peuple allemand de cette prétention qui, dès lors, devient un droit;

3^o Orchestration de l'opinion dans certains milieux dirigeants français, et organisation de l'unisson entre le chœur allemand et le chœur pseudo-français;

4^o Revendication du « droit » ainsi créé devant l'aréopage des nations;

5^o La guerre, si le pangermanisme n'arrive pas à ses fins par les voies diplomatiques.

Ce scénario, dont le quatrième acte, pour le Maroc, s'est joué à Algésiras, en est, pour la révision des traités, au même acte à Genève. L'Allemagne sera mise en minorité sur les bords du lac comme sur les rives de Gibraltar. Mais rien n'est dangereux comme un succès diplomatique s'il est remporté sur un adversaire qui croit être assez fort pour le réparer par un succès militaire.

De même que l'échec de Berlin au Maroc a déterminé sa volonté de recourir aux armes, la prochaine guerre sortira de Genève comme la dernière est sortie d'Algésiras, et les palabres finiront dans le sang, à moins qu'avant le cinquième acte de la tragédie le vrai chœur français, muet depuis des années, n'entre en scène et ne dicte un autre dénouement.

Home pour enfants 'T ZONNEKE

(anciennement l'Ermitage)

Avenue Léopold II, OOSTDUINKERKE

Cure idéale: mer et campagne - Confort

Vie familiale - Leçons particulières

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

Téléph. Coxyde 55